

Du 22 au 28 juin 2026 - N° 5025

# le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97<sup>e</sup> année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## Le portrait du Journal du Palais

### French touch de l'innovation

Directeur délégué de la French Tech Bourgogne Franche-Comté, Silvère Denis a mis l'innovation au cœur de son parcours professionnel. Avec le récent salon Vivatech qui s'est tenu du 17 au 20 juin à Paris, la mission French Tech a une fois de plus montré son rôle au service des entreprises de la tech et de l'innovation. *Page 24*

### Douze Cycles teste son vélo cargo libre-service

C'est une première nationale : depuis le 30 mai, les habitants de Cherbourg-en-Cotentin peuvent emprunter des vélos cargos dits « longtails électriques » en libre-service : une innovation signée Douze Cycles. *Page 4*

### Une journée pour connecter les maires

François Sauvadet a respecté la tradition en conviant les maires de Côte-d'Or à un temps d'échange qui leur était dédié. Près de 500 d'entre eux avaient ainsi fait le déplacement au circuit Dijon-Prenois. *Page 8*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 16-21

## Du vin dans les voiles



De Saint-Malo à New-York, les prestigieux Meursault du domaine Coche-Dury traversent l'Atlantique dans la cale du Grain de Sail II, le voilier-cargo de la société éponyme qui démontre que la marine

marchande du XXI<sup>e</sup> siècle peut être rentable dans un modèle écologiquement et socialement vertueux. « On veut transporter ce qui mérite de l'être. En clair, éviter toutes les marchandises de mauvaise qualité qui vont

finir dans des chaînes de magasins low cost... Prenons l'exemple des vins de Bourgogne qui sont reconnus comme probablement les meilleurs vins au monde. Ces vins ne sont pas près d'être reproduits aux États-Unis. Ils méritent

d'être dégustés de l'autre côté de l'Atlantique et d'être transportés dans de très bonnes conditions », argue Jacques Barreau, directeur général de la société Grain de Sail.

*Page 11 à 14*

## Jean-Denis Berger, messenger de la loi Ripost

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur Jean-Denis Berger a effectué un déplacement en Côte-d'Or, ce lundi 15 juin 2026. Dans le centre opérationnel OnDijon, auprès de la police municipale dijonnaise et des forces de l'Ordre auxquelles il a apporté son soutien, Jean-Denis Berger plaide pour un

arsenal technologique renforcé au service de la sécurité des citoyens, prévu dans deux projets de loi dont Ripost (réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens).

*Page 3*

Commande publique et développement durable. *Page 10*



**BATISSEURS BOURGUIGNONS**  
*La maison passion*

CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES



Votre maison sur-mesure en toute confiance !

03 80 53 96 96



R 28302 - 5025 - 2€



Anais a le pouvoir de détecter les mines avant qu'elles n'exploient pour 2,50€ /mois



Grâce au don mensuel on a tous le pouvoir de changer le monde, même à distance!  
[hi.fr/don.mensuel](https://hi.fr/don.mensuel)

Anais C., donatrice régulière pour handicap international depuis 2010



\*Après réduction fiscale.



# À LA UNE

## Jean-Denis Berger, messenger de la loi Ripost

**Côte-d'Or.** Le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur Jean-Didier Berger a effectué un déplacement en Côte-d'Or, ce lundi 15 juin 2026. Dans le centre opérationnel OnDijon, auprès de la police municipale dijonnaise et des forces de l'Ordre auxquelles il a apporté son soutien, Jean-Didier Berger plaide pour un arsenal technologique renforcé au service de la sécurité des citoyens, prévu dans deux projets de loi dont Ripost (réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens).



**E**n déplacement en Côte-d'Or et en particulier au centre opérationnel OnDijon - espace de gestion centralisée de l'espace public et de l'ensemble des équipements urbains connectés des 23 communes composant le territoire : feux de circulation, éclairage, vidéo-protection, services de voirie - dont il a salué l'exemplarité, Jean-Didier Berger a défendu le bilan sécuritaire de l'exécutif : entre renforts de terrain et innovations technologiques, il assure que le gouvernement avance vers une sécurité renforcée grâce aux projets de loi Ripost (« réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens ») et concernant la Police municipale, toutes deux adoptées en première lecture au Sénat. Deux textes, qualifiés par le ministre de « lois de remontée de terrain » qui vont offrir aux forces de sécurité intérieure les moyens « d'aller plus loin » et « d'aller plus vite » au service de la protection des citoyens.

La loi police municipale apportera des évolutions concrètes pour les agents locaux : la possibilité de dresser directement des amendes forfaitaires délictuelles ; l'accès à des technologies jusqu'alors refusées, notamment l'usage des drones ; davantage de prérogatives concernant la lecture automatisée des plaques d'immatriculation.

### PAS DE POLICE MÉTROPOLITAINE DES TRANSPORTS

Interrogé sur la création d'une police métropolitaine des transports, une demande forte des élus comme Guillaume Ruet (maire de Chevigny-saint-Sauveur, présent lors de cette visite) ou la maire de Dijon Nathalie Koenders, Jean-Didier Berger a tranché : « Ce n'est plus à l'ordre du jour », avant de botter en touche en arguant d'un bilan positif pour l'année 2025, marquée par une « baisse de 8 % de la délinquance, de nombreuses interpellations et une sécurité accrue dans les transports ». Le déploiement des caméras-piétons est notamment cité comme un outil « ayant permis de désamorcer de nombreuses situations ». Évoquant une amélioration globale à l'échelle nationale, il affirme que la tranquillité publique dans les transports est revenue au niveau d'il y a

10 ans. « Le gouvernement, aux côtés de Philippe Tabarot, ministre des Transports, entend poursuivre dans cette voie. »

Le recours à la technologie algorithmique sera en revanche renforcé, Jean-Denis Berger évoquant « la vidéo protection assistée » comme un outil majeur, intégré d'ailleurs au projet de loi Ripost. Concrètement, il s'agit de guider directement les opérateurs qui gèrent parfois « des dizaines, des centaines, voire des milliers de caméras » vers la bonne image, « plutôt que de compter simplement sur leur expérience, sur leur talent ou sur la chance », l'outil permettant de détecter immédiatement des situations critiques : départ de feu, pénétration dans un périmètre interdit, mouvement de foule ou dépôt de colis suspect. Les opérateurs peuvent alors envoyer instantanément sur place un agent de la police municipale, de la police nationale ou de la gendarmerie pour vérification. « Je compte évidemment sur la bienveillance des parlementaires pour faire adopter ce dispositif dans les meilleurs délais », assure Jean-Didier Berger. Cette technologie, qui a prouvé son efficacité lors des Jeux Olympiques de 2024, sera de nouveau déployée pour les JO de 2030. Jean-Didier Berger et le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, plaident donc pour son utilisation dès à présent. Face aux questions sur son encadrement le ministre assure que de nombreuses précautions sont prises pour préserver « la liberté publique qui est un objectif de valeur constitutionnelle auquel nous sommes extrêmement sensibles ».

### LA SÉCURITÉ AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ

Le coût de ces innovations - (100 M€ pour un centre opérationnel comme OnDijon) sera-t-il un frein alors que les finances publiques sont à mal ? Jean-Didier Berger réaffirme que la sécurité est « la priorité numéro 1 » des Français et à ce titre également celle du gouvernement de Sébastien Lecornu alors que les échéances présidentielles s'approchent. Le ministre a tenu à rappeler les moyens humains et financiers d'ores et déjà déployés sur le territoire : l'ajout de 10.000 policiers et gendarmes, l'arrivée de 700 enquêteurs supplémentaires ou l'attribution de crédits dédiés au développement des outils de sécurité. Mais ce n'est pas tout, appuie Jean-Didier Berger : « Un gouvernement qui fait plus de



sécurité, c'est un gouvernement qui agit aussi pour la confiance partout sur le territoire. Pour qu'il y ait de l'emploi créé, pour qu'il y ait de l'activité créée, pour qu'il y ait du tourisme créé, il faut que nos compatriotes et ceux qui viennent nous voir se sentent en sécurité et donc c'est tout cet écosystème que nous contribuons à créer, en lien avec les collectivités locales qui investissent également beaucoup ». Cet effort de sécurité repose selon lui sur une complémentarité étroite au sein d'un « continuum de sécurité » associant l'État, les collectivités locales et les entreprises publiques et privées.

En conclusion de sa visite, Jean-Didier Berger qui s'est rendu Place Suquet à Dijon auprès de la Police nationale et à la Brigade gendarmerie de Châtillon/Seine a tenu à apporter son soutien personnel ainsi que celui du ministre de l'Intérieur aux agents. Reconnaisant des conditions d'exercice difficiles, une forte pression et des affaires parfois « extrêmement lourdes à porter » - la découverte du corps de la jeune Lyhanna, vraisemblablement victime d'un pédocriminel est dans toutes les têtes - il a salué la volonté des policiers et les gendarmes « qui font leur maximum pour faire en sorte que la sécurité de nos compatriotes soit bien assurée ».

Emmanuelle de Jesus

## La police municipale fête ses cinquante ans

■ Née le 24 mai 1976 pour assurer la police de proximité menée jusque là par des gardes-champêtres, la police municipale dijonnaise compte aujourd'hui 103 agents de terrain (150 sur l'ensemble du service de tranquillité publique) et s'organise autour de plusieurs unités, avec une présence quotidienne de proximité de jour comme de nuit. Un groupe de soutien et d'intervention a été créé en 2022 afin d'intervenir sur des problématiques de plus forte intensité, et une brigade cynophile est venue compléter le dispositif.



Samid El Ouahidi, directeur de la tranquillité publique et de la police municipale de Dijon a reçu une Marianne des mains de Jean-Denis Berger. Crédit : JDP.

Cette police municipale peut bénéficier de l'appui technologique du centre opérationnel OnDijon : les 260 implantations (caméras...) permettent la gestion d'environ « 800 flux et 600 à 700 réquisitions judiciaires par an » assure Samid El Ouahidi, directeur de la tranquillité publique et de la police municipale de Dijon.

# ENTREPRISES

## Douze Cycles teste son vélo cargo libre-service

**Côte-d'Or / Normandie.** C'est une première nationale : depuis le 30 mai, les habitants de Cherbourg-en-Cotentin peuvent emprunter des vélos cargos dits « longtails électriques » en libre-service : une innovation signée Douze Cycles.



Déployée à titre expérimental, une flotte inédite de quinze vélos cargos conçue par Douze Cycles, entreprise basée à Longvic, en partenariat avec l'opérateur Ecovelo et le réseau de transports Cap Cotentin arpente les rues de Cherbourg-en-Cotentin.

Jusqu'ici, les vélos en libre-service étaient essentiellement destinés au transport d'une seule personne. Avec ce nouveau modèle « longtail », soit capable d'accueillir des enfants ou de transporter des charges importantes à l'arrière du pilote, la collectivité normande entend élargir les usages du vélo au quotidien.

« C'est la première flotte de vélos cargos longtails en libre-service en France », souligne Thomas Coulbeaut, CEO de Douze Cycles. « L'objectif est d'apporter un complément à l'offre de mobilité existante et de répondre à des besoins plus larges que le simple déplacement individuel. »

L'expérimentation repose sur quinze vélos répartis dans des stations sécurisées équipées de bornes de recharge développées par Ecovelo. Comme l'usager le ferait avec des Vélib à Paris ou des VéloDi à Dijon, il paye sa location de courte durée sur la borne ou via son smartphone, un vélo se déverrouille. Le cycliste roule puis rend l'appareil en le reconnectant à une station. Et les premiers résultats semblent prometteurs. « Les retours terrain sont extrêmement positifs. Dès les premiers jours, chaque vélo a été utilisé en moyenne une dizaine de fois par jour », indique le dirigeant.

### DÉJÀ PARTENAIRE D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Derrière cette innovation se cache un marché stratégique pour l'entre-

prise côte-d'orientée ; car si Douze Cycles est connue du grand public pour ses vélos cargos vendus aux particuliers, les collectivités représentent désormais une part importante de son activité. « Le btog (business to government, soit le marché des collectivités. Ndlr) est un canal important de notre modèle. Le projet mené avec le réseau Cap Cotentin est le fruit d'un an de travail », explique Sébastien Clerc, directeur des opérations chez Douze Cycles. « L'entreprise fournit aujourd'hui une quarantaine de collectivités françaises. Elle est notamment présente dans le programme Véligo en Île-de-France, opéré pour le compte d'Île-de-France Mobilités, où près de 2.000 vélos de la marque circulent déjà dans l'agglomération parisienne via un système de location longue durée », se félicite nos interlocuteurs.

Au total, près de 4.000 vélos Douze Cycles sont déjà déployés dans les flottes publiques françaises. L'entreprise s'appuie par ailleurs sur trois autres marchés complémentaires : un réseau de 200 à 250 revendeurs en Europe, ainsi qu'une activité de vente directe auprès des particuliers. Elle produit également certains modèles en marque blanche pour de grands groupes industriels.

### UNE ENTREPRISE QUI RETROUVE DES COULEURS

Une diversification précieuse après plusieurs années mouvementées pour la filière du vélo. Porté par l'engouement post-Covid, le marché a ensuite connu une phase de correction brutale, marquée par une concurrence accrue et une forte pression sur les prix. « Nous avons traversé des périodes difficiles comme l'ensemble du secteur. Beaucoup d'acteurs se sont lancés sur le marché du vélo cargo



CAP COTENTIN MOBILITÉS

après 2020. Aujourd'hui, ceux qui ne maîtrisent pas réellement ce métier rencontrent de grandes difficultés », observe Thomas Coulbeaut. Dans ce contexte, le récent fiasco d'Angel, la marque de vélos connectés lancée par Marc Simoncini puis placée en liquidation avant d'être reprise, a rappelé les fragilités d'un secteur où l'industrialisation et l'expertise technique restent déterminantes. Pour Douze Cycles, et même si l'entreprise ne souhaite pas partager son chiffre d'affaires, l'heure semble toutefois au rebond. Après avoir réduit ses effectifs au plus fort

du ralentissement, l'entreprise retrouve progressivement des couleurs. Quatre recrutements sont actuellement en cours sur son site de Longvic pour amener son

équipe à une quarantaine de collaborateurs fin 2026.

Max Cadi

### Témoignage

#### Bastien Villain, chargé de mission chez Cap Cotentin Mobilités

« Cette première française est née d'une volonté politique portée par la présidente de l'Agglomération du Cotentin, Christèle Castelain, avec l'idée de proposer une mobilité réellement intégrée. L'innovation ne réside pas seulement dans une nouvelle offre de vélos en libre-service, mais dans une véritable avancée technologique : les vélos longtail Douze Cycles ont été développés pour se connecter directement aux 52 stations existantes, sans créer d'infrastructure spécifique. C'est une innovation d'usage également, car elle accompagne des pratiques détournées déjà observées, notamment celles de deux personnes partageant un même vélo classique, en offrant une solution adaptée, sécurisée et pensée pour les familles. L'ensemble s'inscrit dans un écosystème

unique où une même carte permet d'utiliser le vélo, le bus et le train, favorisant l'intermodalité. Le choix a aussi été guidé par une logique de filière locale et responsable : la fabrication appartient à une entreprise française prometteuse, Douze Cycles, et la maintenance est assurée dans un technicentre vélo de 1 100 m<sup>2</sup> exploité par une entreprise de l'économie sociale et solidaire, avec des salariés en insertion. Au final, ce n'est pas simplement un nouveau service, mais un système complet qui associe innovation technologique, mobilité du quotidien et impact social, avec un modèle qui pourrait demain être reproduit dans de nombreuses villes françaises ».

Propos recueillis par M. C.

## Quel modèle économique pour les vélos partagés ou en location ?

Douze Cycles propose deux modèles aux opérateurs de mobilité : les vélos longtails dits en « libre service » ou « partagés », comme désormais à Cherbourg, et la location de longue durée pour les résidents des communes (offre également en place d'ailleurs à Cherbourg. Ndlr). Le modèle économique repose sur un mécanisme proche de celui des réseaux de bus ou de tramway. Les collectivités attribuent des délégations de service public (DSP) à des opérateurs spécialisés qui assurent l'exploitation des services de mobilité douce. Ces opérateurs se tournent ensuite vers des fournisseurs comme Douze Cycles pour s'équiper. La ville de Cherbourg, elle, propose un « pass » mobilité avec lequel il est possible d'emprunter le réseau de transport en commun, bus, train, mais aussi de prendre un vélo « partagé » Douze Cycles pour un euro de l'heure. Le Pour mémoire, le Plan Vélo du Cotentin (2024-2031) a été adopté en 2023 et prévoit 22 M€ d'investissement pour développer l'usage du vélo au quotidien.

**Région BFC / Québec.** Plusieurs chefs d'entreprise de la délégation envoyée par le Québec à Paris pour le salon Vivatech avaient fait un déplacement supplémentaire à Dijon mardi 16 juin où ils ont été reçus à l'AER-BFC.

## La BFC, nouvelle terre d'opportunités pour le Québec ?

**V**enus en France pour représenter l'innovation au sein de la délégation québécoise au salon Vivatech à Paris, plusieurs entrepreneurs ont fait, mardi 16 juin, un crochet par Dijon et les locaux de la Maison régionale de l'innovation siège de l'Agence économique régionale (AER BFC). Ces experts du secteur de l'eau ont pu échanger avec les représentants de plusieurs organismes (Vitagora, Agrov, Draaf, Chambre d'agriculture...). Une mission de prospection que détaille Anne-Pascale Richardson, directrice d'Aquahacking au Québec.

◆ **Le Journal du Palais : Pouvez-vous présenter les entreprises québécoises venues à Dijon ?**

◆ **Anne-Pascale Richardson.** Ce sont cinq compagnies qui sont principalement dans le domaine de l'eau. Elles viennent explorer le marché de la Bourgogne Franche-Comté. En partenariat avec le C3E puis AquaAction et l'AER Bourgogne Franche-Comté, nous avons fait en sorte de créer des maillages avec différents acteurs économiques locaux pour tâter l'intérêt et générer les rencontres qui vont avoir lieu aujourd'hui.

◆ **Quel type de solutions sont représentées ?**

◆ Certaines compagnie sont plutôt de la revalorisation des déchets des eaux usées, principalement en milieu agricole. Pour d'autres, ce seront des technologies pour pouvoir traiter l'eau grise. On en a une solution qui va permettre de mieux gérer l'eau et faire des économies



De gauche à droite : Thomas Gradek (RHST industries, Rosemere, Québec) ; Astrid Angel (Inktio, Montréal, Québec) ; Pascal Bertrand (Vitagora) ; Anne-Pascale Richardson (AquaHacking, Montréal, Québec) ; François Bordeleau (Centre d'excellence en efficacité énergétique, Shawinigan, Québec) ; Aziz Gherrou (Chembrains, Montréal, Québec) ; Frédéric Vincent et Marie Ève Goyer, (Valorix, Warwick, Québec) ; Liselore Martin (Agronov) et Amélie Desolle (AER-BFC). Crédit : JDP.

d'eau en retenant et revalorisant l'eau qui a tendance à s'évaporer...

◆ **Pourquoi la Bourgogne Franche-Comté ?**

◆ Il y a déjà une relation très particulière entre le C3E et la région. Des représentants de la région Bourgogne Franche-Comté sont déjà venus au Québec. Un gros travail préliminaire a été fait pour arriver aujourd'hui à créer ces rencontres qui seront, on espère, les premières d'autres qui vont suivre.

◆ **Peut-on imaginer des implantations locales ?**

◆ Il pourrait y avoir des implantations locales, cela dépend des solutions qui sont présentées et de leur dynamique d'entreprise. Sinon, ce sont des partenariats ou des contrats pour commencer comme ça, puis ultimement peut-

être des implantations, on va voir.

◆ **Après ce passage à Dijon, vous êtes à Vivatech ?**

◆ Effectivement, on fait partie d'une très grosse délégation d'entreprises québécoises. Il y a 53 entreprises qui arrivent du Québec pour Vivatech, qui sont accompagnées par différentes organisations comme le C3E, Québec Tech, AquaAction et d'autres. On va être présent sur les trois jours de Vivatech.

◆ **Cela signifie-t-il que la relation entre le Québec et la France s'est renforcée depuis quelques années ?**

◆ Oui, elle s'est vraiment renforcée, d'autant plus avec ce qui se passe aux États-Unis. Cela donne un petit peu le ton, notamment au Québec, à vou-

loir explorer et renforcer les liens avec l'Europe en rentrant par la France bien évidemment. Donc oui, ça s'est beaucoup renforcé.

◆ **C'est aussi un enjeu économique ?**

◆ C'est la question de diversifier notre marché. On avait une très grosse dépendance aux États-Unis. C'est facile, c'est notre voisin du sud géographiquement. Historiquement, on a une relation économique très forte avec les États-Unis. Mais il y a déjà énormément d'accords de facilitation entre le Québec et la France depuis des années. Là, on a envie de diversifier davantage pour être beaucoup moins dépendant de ce voisin qui est devenu contraignant.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

## Yonne

**LA RÉGION BFC SOUTIENT SA FILIÈRE BOIS.**

Chaque année, la région Bourgogne Franche-Comté réaffirme son engagement en faveur de ses filières économiques, avec plus de 40 M€ consacrés à l'économie et à la transformation industrielle. L'objectif est notamment de renforcer leur compétitivité et d'accompagner leur transition vers la décarbonation. Ce soutien, notamment aux filières stratégiques telles que le bois, se traduit concrètement par le financement de projets portés par les entreprises : « On mobilise d'ailleurs beaucoup de fonds européens sur cette filière, le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) » précise Nicolas Soret, vice-président de la région. Représentant de Fibois, Jean-Pierre Raout considère également l'aide logistique apportée par la région comme essentielle, notamment par la mise à disposition de locaux.

### UNE FILIÈRE FORTE

Dans ce contexte, la région Bourgogne Franche-Comté et le cluster Fibois ont signé une nouvelle convention le 15 juin, à Joigny, confirmant leur volonté commune de promouvoir durablement la filière bois. « À un moment, à force de se retrouver, à force de comprendre qu'on a les mêmes difficultés, les mêmes enjeux, on finit par chercher des solutions ensemble. Et c'est toute l'essence de ces pôles de compétitivité », souligne Nicolas Soret.

Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plus de quarante ans pour le développement de cette filière majeure de l'industrie régionale : environ 2.500 entreprises et plus de 21.000 emplois sont répartis dans différents métiers, de l'exploitation forestière à la charpente, en passant par le sciage, la menuiserie et la construction de structures en bois. « On a d'ailleurs en Bourgogne le plus gros pépiniériste forestier de France et d'Europe, que sont les établissements Naudet », indique Jean-Pierre Raout.

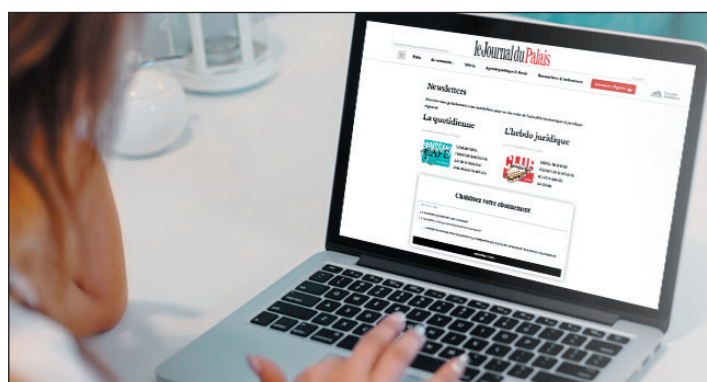
### DE MULTIPLES ENJEUX

Les actions de la région Bourgogne Franche-Comté en faveur de la filière bois répondent à plusieurs enjeux majeurs autres que la compétitivité. Les entreprises sont, en premier lieu, confrontées à des difficultés de recrutement, alors qu'elles affichent d'importants besoins en main-d'œuvre. La formation et l'attractivité des métiers constituent donc un axe prioritaire. La Région aspire en effet à sensibiliser les plus jeunes via des rencontres avec des professionnels lors d'événements dédiés tels que des forums.

S'y ajoutent les enjeux liés à l'innovation au sein des entreprises, au changement climatique et à la protection de l'environnement. La déforestation est systématiquement prise en compte par les professionnels selon Jean-Pierre Raout : « il y a beaucoup de nos adhérents qui sont certifiés PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières. Ndlr). Donc il y a aussi un engagement en amont sur la préservation de la forêt ».

Floriane Boivin

en bref



## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

**Doubs.** Jeudi 11 juin, les locaux de la CCI Saône-Doubs à Besançon accueillent la troisième édition du Printemps de l'IA, organisée par le PMT en collaboration avec l'institut Femto-ST.

## De la théorie à l'incarnation : l'IA s'installe au cœur des usines



**Besançon** Pour sa troisième édition, le Printemps de l'IA a franchi un nouveau cap, confirmant sa place essentielle dans le paysage économique régional. Après une édition 2025 qui avait déjà réuni plus de 200 participants, l'événement de 2026 s'est attaché à démontrer que l'intelligence artificielle n'est plus une simple promesse technologique, mais une réalité opérationnelle pour le tissu des petites et moyennes entreprises (PME) de Bourgogne Franche-Comté.

Pour Renaud Gaudillière, directeur du PMT, la pérennité de cet événement est une réponse directe à l'accélération fulgurante du secteur. « C'est un environnement qui est quand même extrêmement effervescent. Ça bouge beaucoup. Ça a vraiment du sens de multiplier les éditions parce que le contenu est en permanente évolution. » Si les premières éditions visaient principalement à acculturer les dirigeants, l'objectif est désormais beaucoup plus ambitieux : accompagner une transformation profonde des modèles économiques et des processus de production. « Aujourd'hui, l'IA, c'est une révolution qui est en marche, c'est une lame de fond... aucune PME industrielle n'y échappera. »

### À HAUTEUR DE PME

La grande thématique de cette année, qui a traversé l'ensemble des conférences et des échanges, est celle de l'« IA physique ». Jusqu'à présent, le grand public et les entreprises associaient majoritairement l'IA à des outils génératifs comme

ChatGPT, capables de manipuler du texte ou des images. Mais pour l'industrie, la révolution se joue ailleurs : dans le croisement entre l'IA et la robotique.

Selon Renaud Gaudillière, nous assistons à un tournant majeur où l'IA commence à « s'incarner ». Le directeur du PMT souligne que si les réponses fournies par un compte sur un serveur distant peuvent être puissantes, elles restent limitées dans un environnement réel. « À un moment donné, l'IA elle-même aura besoin de rentrer dans le monde physique, de s'incarner quelque part. Et là, on commence à sentir ce début d'incarnation avec en particulier l'axe de la robotique », analyse-t-il. Cette nouvelle génération de robots, capables de percevoir leur environnement, de s'adapter et de s'auto-programmer, marque ce que les experts présents ont qualifié lors d'une table ronde de « moment ChatGPT de la robotique ».

Cette mutation est rendue possible par une explosion des capacités de calcul embarquées. L'intervention très remarquée du géant AMD, concurrent direct de Nvidia, a mis en lumière l'arrivée de nouvelles puces permettant d'intégrer l'IA directement dans les objets physiques, sans dépendre systématiquement de requêtes envoyées vers des serveurs lointains. C'est cette autonomie technique qui ouvre la voie à des véhicules autonomes plus sûrs, à des dispositifs médicaux plus intelligents et à des machines-outils capables de maintenance prédictive ultra-précise.

Le Printemps de l'IA 2026 ne s'est pas contenté de débats

théoriques de haut vol. Fidèle à son ADN pragmatique, l'événement a proposé une nouveauté majeure : des ateliers démonstratifs. L'idée, explique Renaud Gaudillière, était de permettre aux industriels de « tâter du clavier » pour se confronter directement aux outils. Des acteurs de premier plan comme Google Cloud, Orange, SPIE ou encore le bisontin Dicte.ai ont animé ces sessions pratiques, transformant les locaux de la CCI en un véritable laboratoire d'expérimentation.

Le village des exposants a également reflété cette volonté de proximité avec les besoins des PME. Regroupant des offreurs de solutions innovants tels qu'Atol CD, Insquest, LUCKiwi, Shiroo ou Why, cet espace a permis aux chefs d'entreprise de découvrir des technologies adaptables et adoptables rapidement. Renaud Gaudillière insiste sur ce rôle de facilitateur joué par le pôle : « On fait une sorte de pré-marché, de pré-qualification pour faire gagner du temps à nos adhérents. En une journée, ils vont avoir l'état de l'art sur quelques thématiques et rencontrer des offreurs de

solutions à hauteur des PME industrielles ».

La question de la souveraineté a également occupé une place centrale lors des tables rondes. Dans un contexte de compétition mondiale, savoir où sont stockées les données et qui maîtrise les algorithmes devient un enjeu de survie pour les entreprises françaises. Des experts de Thales CIS, comme Arnaud Touré et Pierre-Xavier Yeme, ont apporté leur éclairage sur cette notion complexe, l'examinant sous l'angle de la sphère publique, privée et des start-up.

Le succès de cette édition, soutenue notamment par le Crédit Agricole de Franche-Comté, témoigne de l'appétit du territoire pour ces enjeux.

En clôturant cette journée, Renaud Gaudillière a réaffirmé la nécessité de poursuivre ce travail de démystification. « Cette formule répond à un vrai besoin. Il y a de l'appétit pour qu'on continue à creuser notre sillon. Cela nous donne de la force pour une quatrième édition », conclut-il avec optimisme.

Frédéric Chevalier



## Côte-d'Or

**UNE CRÈCHE POUR ATTIRER DES SALARIÉS.** Dans la zone d'activité des parcs d'Oscara à Longvic, la crèche Les Petits Aviateurs portée par VYV3 Bourgogne a été inaugurée. Conçue pour répondre aux besoins des entreprises de la zone et de leurs salariés, l'établissement attend ses jeunes occupants.



Pour offrir un service à proximité des lieux de travail des salariés, VYV3 Bourgogne a investi 1,4 M€ pour doter la zone d'activité des parcs d'Oscara d'une crèche de 24 places. « Les Petits Aviateurs représente une réponse concrète aux besoins croissants des familles et des entreprises de ce territoire », a insisté Bérengère Chabrier-Rodriguez, présidente de la Caf. L'organisme a participé au financement de l'investissement avec une enveloppe de 384.000 € qu'il complètera de 84.000 € annuels destinés au fonctionnement. La Caf apporte également son soutien technique pour porter la mise en œuvre de projets. « Longvic, avec sa zone industrielle en plein développement, accueille de nombreux salariés venant des communes environnantes. Cette crèche s'inscrit dans une démarche de qualité de vie au travail. » De son côté, Lucie Gras, présidente de VYV, complète : « Pour les entreprises, cette crèche est une manière d'attirer des professionnels. »

### UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Pourtant, alors que le projet a été conçu pour répondre à sept entreprises qui s'étaient engagées à réserver la moitié des places disponibles, seules trois ont pour l'heure bloqué huit places. VYV3 Bourgogne rappelle que les entreprises désireuses d'accompagner leurs salariés bénéficient de crédit d'impôt limitant le reste à charge à 25 % soit 3.000 €, la place étant fixée à 12.000 € par an, selon les barèmes de la Caf.

### VERS UN LABEL

En plus de chercher à accueillir d'autres enfants, les Petits Aviateurs travaillent à l'obtention du label Ecocrèche. Pour y parvenir, la structure s'appuie sur ses espaces extérieurs destinés à initier les enfants au jardinage ou encore sur les fournitures disponibles comme les couches écologiques et sur la part de bio dans les repas servis.

Nadège Hubert

## Yonne

### AVALLON : UN NOUVEAU CURSUS DÈS LA RENTRÉE AU LYCÉE PRIVÉ JEANNE D'ARC.

En septembre, une nouvelle formation en apprentissage ouvrira ses portes à Avallon afin d'offrir une alternative aux jeunes souhaitant « poursuivre leurs études autrement ». Elaboré en partenariat avec le CFA du groupe scolaire Saint-Joseph-La Salle de Dijon, qui appartient au même réseau éducatif, ce projet s'inscrit dans la volonté de développer une filière commerce et vente localement. « On voulait proposer aux jeunes une formation adaptée aux réalités d'aujourd'hui et aux attentes du monde professionnel », explique Laurent Fichot, directeur de l'établissement dans les colonnes de L'Yonne républicaine. Avec ce BTS en alternance, Avallon renforce ainsi son offre d'enseignement supérieur de proximité et entend limiter les départs vers les grandes agglomérations, tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises du bassin d'emploi.

en bref

# LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES 2026



DISPONIBLE  
EN KIOSQUES  
LUNDI 22 JUIN

100 PAGES DÉDIÉES  
À L'ACTUALITÉ  
ÉCONOMIQUE  
DE LA CÔTE D'OR

le Journal du Palais  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

LA CÔTE-D'OR  
EN CHIFFRES  
ÉDITION 2026

SOLUTIONS SOUVERAINES SUR-MESURE HÉBERGÉES À DIJON

 <b>RÉSEAU CONCEPT</b> Expertise Proximité Confiance <a href="http://www.reseau-concept.com">www.reseau-concept.com</a>	 <b>Conseil Assistance</b> Conduite de vos projets numériques	 <b>Système d'Information Infogérance &amp; sécurité</b> 24/24 - 7/7 - Sécurisation de vos données
 <b>ANDRÉ LE GROUPE</b>	 <b>Développement</b> Applications spécifiques, Plateforme collaborative augmentée par IA	 <b>Opérateur Data &amp; VoIP</b> Interopérabilité - Nos propres infrastructures fibre

# COLLECTIVITÉS

## Une journée pour connecter les maires

**Côte-d'Or.** François Sauvadet a respecté la tradition en conviant les maires de Côte-d'Or à un temps d'échange qui leur était dédié. Près de 500 d'entre eux avaient ainsi fait le déplacement au circuit Dijon-Prenois aussi bien pour s'informer que pour connaître la stratégie départementale à leur égard.



« Nos 698 communes sont une chance

pour notre République car elles contribuent à notre identité, au sentiment d'appartenance », a défendu François Sauvadet, président du conseil départemental de Côte-d'Or en introduction de la journée des maires annuelle organisée par sa collectivité au circuit Dijon-Prenois. Fervent défenseur de l'échelon municipal et du lien « indéfectible qui nous lie », le représentant du département estime que « plus on s'éloigne de la décision, plus l'incompréhension naît » et qu'il est donc préférable de « laisser faire ce que l'on sait faire seul. » Seul mais avec le soutien constant du conseil départemental. Bien que les dépenses augmentent, en particulier sur la dimension sociale avec un budget qui a gonflé de 100 M€ en dix ans, François Sauvadet a insisté sur sa volonté de maintenir son engagement, ne remettant pas en cause la présence territoriale du département. « Tout ce que l'on ferme, on ne le réouvrira pas. C'est notre ligne rouge ! »

À côté des 2.600 agents départementaux qui œuvrent au quotidien sur le terrain partout en Côte-d'Or, le département entend également poursuivre son soutien financier aux communes. Sur les 50 M€ dont bénéficient les communes, 20 M€ sont versés sous forme d'aides directes. « Dans un contexte budgétaire contraint, nous n'investirons pas plus mais nous n'investirons pas moins », a voulu rassurer François Sauvadet. En 2026, sa collectivité a prévu d'engager 90,7 M€ d'investissement quand l'enveloppe n'était que de 54 M€ en 2019. Pour maintenir sa capacité à investir quand les recettes ont tendance, elles, à diminuer, le Département a réalisé 10 M€ d'économies, notamment sur sa masse salariale.

### LES ÉLUS À L'HEURE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Après avoir profité d'un point de situation, les maires ont suivi l'intervention de Stephen Loureiro, directeur de la transformation au sein du conseil départemental de Côte-d'Or. Conservant la souveraineté numérique en toile de fond de



François Sauvadet a souhaité montrer la pertinence de l'outil que le Département met à la disposition des élus locaux afin qu'ils profitent des services de l'IA et du numérique en toute sécurité et souveraineté. . Crédit : JDP.

toute sa présentation, le responsable a rappelé que 60 % des communes du département restent hébergées à l'étranger, leurs données devenant la propriété du pays d'origine de leur fournisseur. « Cela présente des risques d'utilisation des données pour usurper des identités ou que l'on exploite vos données car toutes ont une valeur, comme votre consommation énergétique, et peuvent être monétisées. »

Face à cette dépendance, le conseil départemental s'est doté d'une direction de l'intelligence artificielle et a construit un cloud Côte-d'Or comme réponse publique, locale et durable afin que les communes conservent la maîtrise de leurs données. Pour que les mairies gardent la main sur la chaîne de valeur numérique, le Département a pensé aux infrastructures avec son propre data center ; aux algorithmes et aux données en les conservant en France. « Nous

avons appuyé notre cloud sur quatre fondations. Pour garantir la cybersécurité, pour que vos flux entrants et sortants soient sécurisés, nous vous proposons d'acquiescer un boîtier pour 500 euros, mis à jour automatiquement, qui vous protégera des cyberattaques », a précisé Stephen Loureiro. Les communes peuvent aussi utiliser une messagerie souveraine que 200 communes utilisent déjà, afin d'éradiquer les adresses Gmail, propriétés américaines. Un coffre-fort numérique leur permet quant à lui de sauvegarder leurs documents sensibles. « Nous vous proposons aussi un tableau de bord financier de votre commune avec des indicateurs clés et des graphiques. »

### UN IDENTIFIANT UNIQUE POUR UNE MULTITUDE DE SERVICES

Conscient que les élus multiplient les identifiants et les mots de passe pour profiter de différents services

en ligne, Stephen Loureiro a souhaité un outil qui centralise tous les services, accessible avec un seul identifiant et un unique mot de passe. « C'est une connexion en trois clics avec une nouvelle interface facile à utiliser. » En ligne, ils pourront suivre en temps réel le déploiement de la fibre et faire part d'un éventuel problème. Les élus peuvent aussi se référer à un cadastre numérique, indispensable pour les élus. « Vous pouvez également suivre votre commune à travers ses données énergétiques grâce à une exploitation gratuite et non commerciale. En complément, avec Watch Côte-d'Or, vous disposez d'une veille territoriale, d'alertes et d'indicateurs sur votre commune. » Et si une question réglementaire venait à émerger, le département a conçu un chatbot consacré, « un assistant IA souverain. » Sur la plateforme, les élus peuvent aussi consulter la fabrique à site web pour les communes mais aussi se

référer aux marchés publics ou faire des signatures électroniques. Au total, 12 services adaptés aux élus locaux et leurs agents ont été imaginés.

En s'appuyant sur l'exemple de la commune de Villebichot, les maires ont également pu voir comment le département utilise l'intelligence artificielle pour concevoir un jumeau numérique de chaque territoire. En le consultant, les maires peuvent par exemple obtenir le nombre et la localisation des feuillus sur leur commune mais aussi projeter une construction future. En conclusion de sa présentation, avant que chacun participe à un moment de convivialité sur le circuit, Stephen Loureiro a résumé l'idée portée par le département : « La maîtrise de la donnée apporte la maîtrise de la décision à un prix plus abordable que dans le commerce. » Public, souverain et libre.

Nadège Hubert

**Yonne.** Face à une BFC qui enregistre une hausse des défaillances d'entreprises (+3,5 % en 2025, selon Altares), un repli des intentions d'embauche (-1,9 % en 2026), l'Yonne tire son épingle du jeu. Avec 10 730 projets de recrutement, le département maintient un niveau d'activité quasiment stable. Yves Hutin, directeur de France Travail Yonne, analyse les raisons de cette stabilité et les premiers effets de l'intelligence artificielle.

## Emploi : pourquoi l'Yonne résiste mieux ?



**L**e Journal du Palais : Pourquoi, selon vous, l'Yonne

affiche de meilleurs résultats que la BFC en matière d'intention de recrutements affichés par les entreprises ?

◆ Yves Hutin. On est cette année à 10.730 projets de recrutement. C'est stable par rapport à l'an dernier (10 680). C'est un volume important, même si ce n'est pas totalement exhaustif : seules 30 % des entreprises répondent à l'enquête, et la majorité des intentions se concrétisent ensuite. On reste un département très rural, avec une agriculture et une viticulture qui pèsent autour de 1.000 recrutements. Mais c'est un secteur très saisonnier, notamment au moment des vendanges et des récoltes. Mais il n'y a pas que ça : l'aide à domicile, la grande distribution, les métiers de l'entretien ou encore l'hôtellerie-restauration recrutent aussi régulièrement, avec des emplois plus stables, souvent à l'année. Et malgré tout, le marché reste tendu. Sur 25.000 demandeurs d'emploi, un sur deux travaille déjà en intérim, en CDD ou à temps partiel. Au final, on a environ 13.000 personnes immédiatement disponibles, soit moins de 4 %

de la population du département. Ça explique pourquoi les entreprises ont encore des besoins de recrutement très réguliers.

◆ Les entreprises rencontrent-elles toujours autant de difficultés à recruter ?

◆ Oui, mais la situation s'améliore clairement. L'an dernier, 57 % des employeurs disaient rencontrer des difficultés de recrutement ; ils sont 43 % cette année. C'est un peu paradoxal puisque le chômage reste bas dans l'Yonne, autour de 8 %. Ça s'explique notamment par le travail en réseau de France Travail avec les missions locales, les chambres consulaires et les agences d'intérim, qui facilite les mises en relation et simplifie les recrutements. Mais malgré tout, les compétences restent rares, et ça crée de la concurrence entre employeurs, surtout sur les métiers industriels qualifiés comme les soudeurs ou les usiniers, qui peuvent avoir plusieurs propositions en même temps. Il y a aussi un enjeu sur les profils de plus de 50 ans. Les entreprises cherchent souvent des candidats de 25 ans avec dix ans d'expérience, ce qui n'est pas réaliste. Or ces profils expérimentés apportent beaucoup, notamment des savoir-être : ponctualité, rigueur, esprit

d'équipe, expérience, des soft skills essentielles que les recruteurs trouvent parfois moins facilement chez les plus jeunes. Pour les très petites entreprises, l'enjeu, c'est aussi d'accepter davantage ces profils, quitte à adapter un peu les grilles salariales.

◆ L'intelligence artificielle modifie-t-elle déjà le marché de l'emploi ?

◆ On n'observe pas de vagues de licenciements massives liées à l'intelligence artificielle. On est moins exposée que des territoires plus tournés vers les hautes technologies. C'est plus sournois. Dans certains cas, les entreprises préfèrent investir dans des outils numériques plutôt que recruter. Les métiers intellectuels sont plus exposés que les métiers manuels. Tout ce qui demande de la présence humaine ou du terrain reste difficilement remplaçable. Du coup, les perspectives d'emploi se concentrent de plus en plus sur les métiers techniques et artisanaux. Pour la jeune génération, le message est assez clair : la plomberie, la mécanique ou les métiers industriels qualifiés offrent aujourd'hui de vraies garanties, avec une forte demande et plusieurs offres pour un même profil.

Propos recueillis par Antoine Gavory



Yves Hutin, directeur de France Travail Yonne. Crédit : JDP.

**Yonne.** Alors qu'il s'apprête à inaugurer les travaux de restauration de l'Île du Moulin du Président, le syndicat mixte Yonne Médian (SMYM) souhaite, sous l'impulsion de son nouveau président, mettre en lumière ses prérogatives.

## Le SMYM en quête de notoriété



**S**ur un vaste territoire couvrant 129 communes et comptant 126.000 habitants - de la commune nouvelle de Deux-Rivières au sud jusqu'à l'agglomération sénonnaise au nord -, le syndicat mixte Yonne Médian (SMYM) gère « l'équilibre complexe » des cours d'eau affluents qui alimentent le bassin de l'Yonne. Financée par la taxe Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) prélevée principalement auprès des Établissements publics de coopération intercommunale et via la Contribution foncière des entreprises, la collectivité territoriale a pour mission principale de « réparer les erreurs du passé ». Notamment les rectifications de cours d'eau qui ont accéléré les flux et ainsi augmenté les risques d'inondation. Comme le souligne Michael Taton, président du syndicat nouvellement élu : « On se rend bien compte qu'il y a

un enjeu important à tout niveau sur la gestion de l'eau. Ce n'est pas seulement l'eau potable, ce n'est pas seulement l'eau de ruissellement ou la protection des milieux aquatiques. Il s'agit d'adopter une vision globale du cycle de l'eau. » Un impératif pour lequel le SMYM s'engage pleinement.

### UN INVESTISSEMENT « VERT » DE 1,5 M€

Son projet phare actuel se situe au cœur d'Auxerre, sur de l'Île du Moulin du Président. Ce périmètre de 15 hectares, labellisé Espace naturel sensible, a fait l'objet d'une réhabilitation d'envergure portée intégralement par le syndicat. L'objectif est double : restaurer une zone humide stratégique et la rendre accessible au public grâce à un parcours pédagogique. Alexia Schmit, directrice du syndicat depuis sa création en 2019, explique l'importance technique de ce site : « Une zone humide, ça joue le rôle d'une éponge qui va stocker l'eau en période hivernale et la restituer en

période de sécheresse. » Ce « poumon vert » situé en milieu urbain a nécessité une première phase de travaux de 486.000 €, financée à 80 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie et le conseil départemental de l'Yonne. Les travaux ont consisté à « ouvrir le milieu » en éliminant les espèces envahissantes pour favoriser la biodiversité locale, tout en installant un platelage de 300 mètres de long pour la promenade. Une seconde phase de 700.000 € visera à restaurer la « continuité écologique » pour permettre aux poissons de franchir le barrage de la Lune Brûlée, portant l'investissement total sur le site à près de 1,5 M€. Au-delà des chantiers à portée environnementale, le SMYM joue un rôle d'ingénierie prépondérante auprès des communes et des entreprises. En effet, le syndicat travaille en partenariat avec les chambres consulaires pour réduire la vulnérabilité des actifs économiques face aux inondations. Cette expertise permet, en outre, de guider pleinement les



porteurs de projets à l'aune des bouleversements climatiques et du « Zéro artificialisation nette ». Avec neuf collaborateurs spécialisés et un budget d'investissement de près de 4,1 M€ cette année, la structure - trop méconnue des acteurs économiques, selon le propre aveu de la direction - souhaite s'affirmer comme référent conciliant développement économique et préservation de la ressource en eau. « Nous sommes un syndicat mixte encore relativement jeune mais nous allons jouer un rôle important à venir », conclut Michael Taton.

Stéphane Bourdier

## Yonne

**YONNE : UN NOUVEL APPEL À PROJETS POUR PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE.** L'État lance l'appel à projets « L'Eau d'ici » afin d'accompagner les collectivités de Bourgogne Franche-Comté dans la préservation de la qualité de l'eau potable. Une initiative qui concerne particulièrement l'Yonne, l'un des départements les plus touchés par la problématique des captages prioritaires. Ces captages, dont l'eau présente une qualité insuffisante, nécessitent la mise en œuvre de mesures ambitieuses pour limiter les pollutions et éviter des traitements toujours plus coûteux avant distribution aux habitants. Avec 136 captages prioritaires recensés, la Bourgogne Franche-Comté est la deuxième région française la plus concernée. L'Yonne, la Haute-Saône et la Côte-d'Or concentrent à elles seules près des deux tiers de ces sites sensibles. « Pour autant, alors que la qualité de l'eau se dégrade et que certains captages sont classés prioritaires depuis 2010, seuls 46 % des captages prioritaires possèdent un plan d'actions de reconquête de la qualité », déplore la préfecture de l'Yonne. Les collectivités disposant d'au moins un captage prioritaire ont jusqu'au 4 septembre pour déposer leur candidature. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement méthodologique, d'une subvention de 10.000 €, du soutien d'un groupe d'experts régionaux et d'une mise en réseau avec d'autres territoires engagés.

en bref

# AVIS D'EXPERT

## Développement durable et commande publique, un tandem d'avenir

**Environnement.** La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » prévoit l'entrée en vigueur, à compter du 22 août 2026, de dispositions tendant à la meilleure prise en compte des considérations environnementales dans le droit de la commande publique.



PAR MAÎTRE ALEXANDRE TRONCHE  
ET MAÎTRE ALEXANDRE CIAUDO  
DE L'ORDRE DES AVOCATS DE DIJON.

L'article 35 de la loi pose le principe selon lequel la commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans toutes ses dimensions. Ce principe s'applique dès l'expression du besoin de l'administration. En effet, selon les dispositions applicables aux marchés et aux concessions, « *La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.* ». Cette obligation s'impose déjà aux acheteurs. Mais, elle est désormais renforcée. A titre d'exemple, pour les marchés publics et à compter du 22 août 2026, les spécifications techniques par référence auxquels les travaux, fournitures ou services sont définis, devront prendre en compte les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale (ex. : matériaux biosourcés/recyclés, véhicules électriques, normes ISO, labels RSE).

Au stade de la passation, l'acheteur devra prendre en compte les considérations environnementales à travers les critères d'attribution des contrats, en particulier pour les marchés publics. Enfin, il sera tenu d'insérer dans les documents contractuels, au moins une clause environnementale. A ce titre, les articles L 2112-2 et L 3114-2 du code de la commande publique (CCP), dans leur version en vigueur à compter du 22 août 2026, imposent la prise en compte de considérations relatives à l'environnement pour déterminer les conditions d'exécution des marchés publics et



des contrats de concession. Cette obligation devra se traduire par l'introduction de dispositions spécifiques dans les clauses administratives et/ou techniques.

À noter que les cahiers des clauses administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément, contiennent déjà des dispositions relatives à l'environnement, telles la « clause emballage », laquelle impose, sauf exceptions, l'usage de matériaux réutilisables, recyclés et recyclables, la « clause livraison » dont le but est de limiter l'impact carbone des livraisons en évitant les horaires de pointe, en privilégiant le groupage et les véhicules à faibles émissions ou la clause relative à la gestion des déchets, laquelle tend à responsabiliser les titulaires sur la gestion des déchets générés lors de l'exécution des prestations, par exemple en imposant un schéma d'organisation sous peine de pénalités dans les marchés de travaux. Mais, les documents particuliers pourront contenir des dispositions spécifiques,

en complément ou en substitution de celles du CCAG applicable, telle l'obligation d'utiliser des emballages recyclés pour les fournitures de bureau, de mettre en œuvre des actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, du reconditionnement, de l'intégration de matières recyclées et du recyclage, d'user de véhicules électriques pour les livraisons en centre-ville.

### ENVIRONNEMENT ET ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

L'article 35 de la loi modifie en substance l'article R 2152-7 du CCP afin de contraindre les acheteurs publics à prendre en compte les considérations environnementales pour désigner les attributaires de leurs marchés.

En effet, cet article prévoit que pour attribuer le marché à un ou des soumissionnaire(s) et déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde sur un ou plusieurs critères qui peuvent être : - soit le critère unique du coût, lequel prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ; - soit une plura-

lité de critères parmi lesquels figurent le prix ou le coût et dont au moins l'un d'entre eux prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre.

Aussi, à compter du 22 août 2026, les personnes publiques ne pourront plus attribuer un marché en se fondant sur le critère unique du prix. Pour mémoire, le prix et le coût constituent deux notions distinctes. Le coût inclut le prix d'achat mais également toutes les dépenses liées au cycle de vie, alors que le prix correspond exclusivement au montant payé par l'acheteur en contrepartie des prestations accomplies (fournitures, services, travaux) par le ou les opérateurs économiques. Si l'acheteur souhaite attribuer le marché sur la base d'un critère unique, il ne pourra donc se fonder que sur le coût de l'offre, lequel est déterminé selon une approche globale et permet donc de prendre en compte les considérations liées à l'environnement, dont l'impact environnemental de l'offre. En cas de pluralités de critères, l'un d'entre eux devra prendre

en compte les caractéristiques environnementales de l'offre, faisant de la performance environnementale un critère essentiel de sélection.

Le critère environnemental devra être déterminé de manière à ne pas entrer en contradiction avec les principes fondamentaux de la commande publique, par exemple en restreignant de manière abusive la concurrence. En outre, ce critère devra être lié à l'objet du marché et apprécié sur la base d'éléments précis et objectifs. À titre d'exemple, pour un marché de travaux, il a été jugé que les « mesures et démarches adoptées pour diminuer l'impact environnemental des travaux », appréciées notamment au regard « de la diminution du bruit et de la pollution, l'émission de poussières, la propreté du chantier et des accès, la gestion raisonnée des déchets et l'économie d'eau », constituait un critère environnemental régulier.

On s'accordera sur le fait que cet été, le droit de la commande publique s'est mis au vert.

BAPTISTE-LANGLAIS-MEURINNE



# Emportés par la houle

**De Saint-Malo à New-York, les prestigieux Meursault du domaine Coche-Dury traversent l'Atlantique dans la cale du Grain de Sail II, le voilier-cargo de la société éponyme qui démontre que la marine marchande du XXI<sup>e</sup> siècle peut être rentable dans un modèle écologiquement et socialement vertueux.**

Un peu plus de midi, Saint-Malo, la gare. Déjouant toutes les statistiques météo, un chaud soleil abreuve la cité malouine alors que deux Bretons pur sucre m'accueillent avec le sourire : Jacques Barreau, directeur général de la société Grain de Sail et Loïc Briand, directeur de Grain de Sail Shipping. Il faut dire que la Bourguignonne que je suis est porteuse d'un précieux sésame puisqu'envoyée par Raphaël Coche, le vigneron à la tête du prestigieux domaine Coche-Dury. Plus précisément : lorsque j'ai approché ce dernier pour évoquer avec lui son choix d'expédier uniquement par voilier ses vins destinés au marché américain, la condition *sine qua non* pour réaliser le reportage était, en préambule et sans barguigner, de me rendre à Saint-Malo pour voir l'embarquement des précieux flacons et y interroger les hommes qui ont fait naître cet extraordinaire épopée économique. Le métier a de ses exigences devant lesquelles on s'incline sans faire de chichis et disons-le, avec un franc enthousiasme !

#### DES TRANSPORTS MARITIMES EN HAUSSE

Quai de Saint-Malo. Jacques Barreau et Loïc Briand m'ouvrent les portes de l'entrepôt où, soigneusement protégées et anonymisées, des caisses contenant vins, parfums et autres marchandises à forte valeur ajoutée s'appêtent à prendre le large pour au moins une vingtaine de jours, direction New York. Les vins du Domaine Coche-Dury ont voyagé par « *camion roulant à l'huile végétale et on va les décharger avec un transpal électrique* », précise Loïc Briand et c'est en le suivant que je découvre Grain de Sail II, le voilier de la compagnie éponyme créée en 2012 par Jacques et son jumeau Olivier Barreau : 52 m de long, coque aluminium, deux mâts de 44 et 48 m et 1.500 m<sup>2</sup> de voiles immaculées frappées du logo rouge de Grain de Sail qui évoque tout à la fois un voilier, une boussole, un coquillage... À bord et sur le quai, une fourmilière : les membres d'équipage et les dockers à la manœuvre pour embarquer les caisses ; deux marins perchés sur les mâts et, dans le carré, - la salle commune - Antonin Masset, responsable de l'armement et Guillaume Roche, le capitaine, seul maître à bord après Dieu lors des traversées et responsable à ce titre de la vie de son équipage, de son bateau et de sa cargaison.

Le transport vélique existe depuis que l'homme navigue, se plaît à rappeler Jacques Barreau. Mais lorsque débute l'aventure Grain de Sail, le transport maritime de marchandises n'a pour ainsi dire qu'un visage : celui des immenses porte-conteneurs sillonnant les océans, propulsés par du fioul lourd. Or le rapport d'évaluation du Giec (2022) indique que le transport maritime représente environ 11 % des émissions directes de CO<sub>2</sub> du secteur mondial des transports. C'est, en 2023, environ 1,7 % des émissions mondiales de GES anthropiques soit environ 2,3 % des émissions



© Romain Barreau

**« On veut transporter ce qui mérite de l'être. En clair, éviter toutes les marchandises de mauvaise qualité qui vont finir dans des chaînes de magasins low cost... »**

mondiales. Mais, souligne encore le Giec, « *le volume du commerce maritime mondial a augmenté d'environ 250 % en quarante ans, ce qui explique que les émissions continuent d'augmenter malgré l'amélioration de l'efficacité des navires* ». L'OCDE précise : les émissions mondiales du transport maritime sont passées de 889 Mt de CO<sub>2</sub> en 2019 à 973 Mt en 2024, soit une hausse de 9,4 %. Et l'explosion des achats via les plateformes chinoises, Temu et Shein en tête, ne risque pas d'inverser la tendance...

Jacques et Olivier Barreau, de formation scientifique, ne sont

pas seulement des experts de l'énergie renouvelable maritime : ils sont aussi de Bretagne, là où la pollution produite par les activités humaines, rejetées sur les rivages, ne peut plus être ignorée. Il suffit de voir, à quelques encablures du Grain de Sail II, les montagnes de pneus destinés à être déchiquetés en Afrique, qui traverseront la mer par cargo, en alourdissant un peu plus la facture écologique... Interpellés par un saunier sur la possibilité de faire voyager sa production par voilier, ils commencent à élaborer l'idée d'un voilier cargo moderne, avec une

équation simple, détaille Jacques Barreau : « *Un avion c'est 1.000 g/t/km, un camion, c'est 300 g, un porte-conteneur 10 g... un voilier comme Grain de Sail II, c'est 1g* ». Mais le duo ne s'arrête pas là : si l'ambition de construire un navire est excitante, le bon-sens économique impose la création d'une activité de production : « *On s'est vite rendu compte que pour le financer, il fallait d'abord le charger, raconte Jacques Barreau, et qu'il serait peut-être bien malin de le charger nous-mêmes pour être certain que le navire ne naviguera pas à vide. Donc, on a décidé de créer cette activité autour du café*

*et du chocolat qu'on ne maîtrisait absolument pas !* »

#### THÉORIE DU DOUGHNUT

Car si les frères Barreau sont pragmatiques, ils ont aussi, chevillée au corps, la certitude qu'une entreprise n'a de sens que si elle repose sur un trépied intangible : rentabilité, respect des hommes, respect de la planète. En cela, ils s'efforcent de bâtir une économie équitable entre plancher social et plafond écologique selon le modèle économique du « doughnut » développé par la chercheuse Kate Raworth. C'est pourquoi les denrées chargées seront à forte



**« ...Prenons l'exemple des vins de Bourgogne qui sont reconnus comme probablement les meilleurs vins au monde. Ces vins ne sont pas près d'être reproduits aux États-Unis. Ils méritent d'être dégustés de l'autre côté de l'Atlantique et d'être transportés dans de très bonnes conditions. »**

**- Jacques Barreau, Grain de Sail**

valeur ajoutée, non produites sur le sol français (café et chocolat bio et éthiques), mais pas seulement : les Barreau importent de la pâte de cacao plutôt que des fèves pour laisser aux producteurs la plus-value de la première transformation et optimiser les charges ; des travailleurs protégés sont employés notamment au conditionnement et l'on veille à ce que chacun soit justement rémunéré, les bâtiments sont éco-construits...

C'est le succès des produits Grain de Sail en GMS (une chocolaterie plus vaste a même dû être construite pour y faire face !) qui permettra la mise en eau en 2020

d'un premier voilier-laboratoire, Grain de Sail I, qui avec ses 50 tonnes en cale fait figure de petit Poucet des océans mais établit la preuve de concept et la cohérence de la mise en chantier de Grain de Sail II, dont la capacité va permettre à la société d'élargir ses clients. Grain de Sail contribue dès lors à créer un référentiel commercial vélique, marché de niche dans lequel les concurrents sont peu nombreux (voir page 14).

Le bateau est un « pur voilier », explique Antonin Masset, c'est-à-dire fait pour marcher à la voile quelles que soient les conditions de vent et de mer ». Le moteur sert

essentiellement aux manœuvres dans les ports. « On l'utilise de temps en temps, mais c'est vraiment pour la sécurité du navire », précise Guillaume Roche. Quand on doit allumer le moteur, c'est tout le monde qui fait la gueule ». Les bordées acceptent des conditions parfois rudes en Atlantique mais les marins, qui portent haut les vers de Charles Baudelaire « Homme libre toujours tu chériras la mer » - comprendre qu'ils possèdent leur propre boussole professionnelle et se fichent du tiers comme du quart de faire carrière -, suivent les frères Barreau car ils sont convaincus de leur authenticité : « C'est pas du

greenwashing, appuie Guillaume Roche. Sinon, on irait au moteur dès qu'il n'y a plus de vent et on irait bien plus vite pour les clients. Et ce ne sont pas mes instructions en tant que capitaine ». Il est d'ailleurs à noter que les marins, qui prennent physiquement des risques pour transporter les marchandises, sont mieux payés que leurs supérieurs à terre et personne ne trouve rien à y redire...

#### PARCELLES EN DANGER

Cette écologie intègre et pragmatique a convaincu Raphaël Coche. Quatrième génération à la tête du Domaine Coche-Dury, (Meur-

sault), dont les vins vendus sur allocations et à une clientèle internationale sont parmi les plus prisés de notre côte viticole, Raphaël Coche est depuis longtemps plus qu'inquiet des effets du réchauffement climatique sur les vignes. Ce jour de mai, sous un soleil de plomb, nous parcourons les parcelles les plus prestigieuses de l'appellation meusault. Certains pieds sont complètement desséchés, d'autres déjà racornis, morts... Le vigneron évoque le bombardement des rayonnements solaires auquel est soumise la vigne, l'embolisation, le dépérissement annoncé, l'impossibilité de solutions 🚫🚫🚫

●●● agroforestières (replantation d'arbres et de haies qui, à ce stade du réchauffement climatique, nécessiterait pour être véritablement efficaces, l'arrachage de trop de plants.) Sur place, la recherche s'active, notamment sur la création de porte-greffes plus résistants. Mais l'urgence est déjà là...

### AGIR LOCALEMENT POUR AGIR GLOBALEMENT

Dans son domaine, Raphaël Coche s'implique depuis plus de vingt ans dans des changements de modèles pour une filière viticole actuellement livrée à une spéculation mondiale effrénée - une hérésie chez lui pour qui faire du vin relève du devoir de civilisation, voire quasiment de la mystique. Chez Coche-Dury, on vendange à la main, on taille, on trie sévèrement, on privilégie la qualité aux volumes et la signature gustative (gourmande, complexe, élégante pourtant) à la rentabilité : « On a gardé des techniques qui ne sont pas les plus rapides, mais qui s'efforcent de garantir un résultat constant », explique le vigneron. Fermentations longues en fûts, soutirages successifs, nettoyage des fûts à la chaîne... « On se fait un petit peu mal », reconnaît-il encore. Agir au-delà de ses parcelles lui est vite apparu comme une nécessité et le modèle de Grain de Sail, une évidence, scellée de la meil-

leure des façons, autour d'une assiette de produits de la mer et de quelques « quilles » du Domaine dont le souvenir fait encore sourire les Bretons... Aux États-Unis, le *wine merchant* Kermit Lynch boucle la boucle pour livrer à ses clients américains des vins français d'exception transportés de la manière la plus respectueuse qui soit. Et Raphaël Coche fait école puisqu'en octobre 2025, son homologue du Domaine Follin-Arbellet (Aloxe-Corton) disait sur les réseaux sa fierté d'avoir expédié ses premières bouteilles vers New-York avec Grain de Sail ! « Il faut agir mais de manière concrète, comme nous le faisons au niveau du groupe. Et c'est ça qui, petit à petit, va donner envie à d'autres entreprises de faire la même chose. Nous sommes un peu en situation de pionnier. On est quelques-uns en France à avoir développé ce genre d'entreprise (voir encadré ci-dessous) et les clients finissent par comprendre l'urgence et c'est pour ça qu'ils fonctionnent avec nous », applaudit Jacques Barreau.

Certes, on rétorquera qu'il est plus facile à des vigneron ultra cotés outre-Atlantique de choisir le transport vélique qui multiplie par 5 ou 10 fois le coût par rapport au transport conventionnel : quelques dollars de plus ou de moins ne feront aucune différence pour des clients fortunés qui peuvent se



À gauche, Raphaël Coche, devant la table d'orientation située sur les hauteurs dominant le village de Meursault. À droite, Jacques Barreau sur le Grain de Sail II lors d'une escale à Saint-Malo en avril. Crédit : JDP.



payer des bouteilles de domaines français réputés - la traversée par voie maritime devenant même un argument de marketing. À cela, Raphaël Coche rétorquera que la sauvegarde de la planète devrait être une urgence pour la totalité du monde viticole, la survie de leur matière vivante première, la vigne, étant en jeu. Et il joint les actes à la parole puisqu'il investit en fonds propres dans le prochain projet des frères Barreau : le Grain de Sail III, un porte-conteneur à voile qui permettra de démocratiser un peu plus le transport vélique, dont la version finalisée a été présentée le 16 juin. Il sera le plus gros du monde de sa catégorie.

### UN BOURGUIGNON DANS LE TOUR DE TABLE

Grain de Sail III sera construit en parallèle d'une nouvelle usine à Dunkerque (production de cafés et chocolats, bureaux, boutique) sur une ancienne friche industrielle, courant 2027. Les chiffres sont vertigineux : avec ses 162 mètres de long et 6.900 m<sup>2</sup> de voiles, le navire pourra embarquer 6.000 tonnes de marchandises, réduisant l'empreinte carbone de 90% par rap-

port à du transport conventionnel. On y retrouvera les technologies éprouvées à bord de son prédécesseur (isolation, hydrogénérateurs, chaudière à pellets), pour un voilier cargo quasiment passif énergétiquement. Investissement total prévu : environ 50 M€. Preuve de leur robustesse - un autre concept cher aux frères Barreau, qui le préfèrent largement à celui de résilience (« La résilience consiste à quand même accepter de se casser la figure pour se relever et nous on n'est pas très fans de ça, on préfère rester debout, confie Jacques Barreau. La robustesse consiste à garder une intégrité qu'elle soit physique ou même morale. Ça signifie prendre des marges de sécurité sur des stocks de matière première, ne pas se verser de dividendes mais les réinjecter dans l'entreprise, parce que ça rend l'entreprise financièrement plus robuste ») - ils ont pu boucler deux levées de fonds, ainsi précisées dans un communiqué par Bpifrance, auquel la société avait fait appel en 2021. « Cette deuxième levée de fonds, d'un montant qui demeure confidentiel, fait rentrer au capital de Grain de Sail GO Capital via le fonds Impact Océan Capital, rejoint

par le fonds spécialisé Mer Invest, Normandie Littoral via son fonds Hauts de France Littoral Invest, ainsi que le fonds d'investissement familial Hélix [plus, donc, Raphaël Coche]. Bpifrance réinvestit à travers le Fonds de décarbonation de la filière maritime dont il a la gestion. Crédit Mutuel Equity réinvestit également à cette occasion. » Après cette deuxième opération, les fondateurs Olivier et Jacques Barreau, Loïc Briand et une partie des salariés restent majoritaires au capital, avec plus des deux tiers en possession.

Grain de Sail II et III permettront à la société mère, qui affichait plus de 20% de croissance en 2025 pour un CA de 17 M€, de rallier son objectif de transporter non seulement la totalité de ses matières premières à la voile, mais également d'ouvrir ce mode de transport à des chargeurs moins exclusifs que nos grands vigneron de Bourgogne qui ne sont donc plus seulement les meilleurs du monde, mais également pionniers sur une planète qu'il est urgent de décarboner. Le meilleur accord Terre-vins qui puisse advenir...

Emmanuelle de Jesus

### Un secteur en croissance

Outre **Grain de Sail**, plusieurs opérateurs français existent sur le marché du transport vélique :

◆ **Newtowt** (ex-Towt - TransOceanic Wind Transport) : Basé au Havre, cet opérateur historique vient de se restructurer après sa reprise à la barre du tribunal par le Crédit mutuel. Sa flotte comprend les voiliers-cargos géants Anemos et Artemis. L'entreprise opère notamment sur des liaisons transatlantiques et lance de nouvelles lignes régulières, comme la ligne France-Brésil dédiée au transport de café et de cacao.

◆ **Neoline** : Cet armateur nantais développe des navires de charge à propulsion principale vélique (les Neoliner). Contrairement aux purs voiliers, ce sont des navires marchands de type roulier (Ro-Ro) de grande capacité conçus pour des lignes transatlantiques régulières.

◆ **Vela** : Cofondée par le skipper François Gabart, Vela se positionne sur le transport de fret ultra-rapide et 100 % en trimaran à voile entre la France et les États-Unis.



L'équipage de la traversée n°5 de l'année 2025, de gauche à droite : Guillaume Roche, Capitaine ; Erwan Le Gars, Chef mécanicien ; Corentin Gachet, Second ; Clémentine Guenot, matelot ; Adrien Decaux, assistant propulsion vélique ; Julia Guérin, lieutenant ; Goulwen Josse, responsable propulsion vélique ; Yoann Croizer, matelot cuisinier. Crédit : Grain de Sail

Le transport maritime international s'engage dans une transformation majeure avec pour objectif la neutralité carbone d'ici 2050, guidé par la Stratégie 2023 de l'OMI. Des paliers de réduction des émissions et l'adoption de technologies innovantes sont au cœur de cette transition.

#### L'AMORCE DE LA TRANSITION (2027-2030)



2027 : Limitation stricte du soufre. Une réduction drastique de 80 % des émissions de soufre sera imposée dans la zone de l'Atlantique Nord.



2030 : Réduction des GES de 20 % à 30 %. Premier point de contrôle indicatif visant une baisse des émissions globales par rapport aux niveaux de 2008.



2030 : -40 % d'intensité carbone. L'OMI exige une amélioration de l'efficacité énergétique pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> par unité de travail de transport.



2030 : 5 % à 10 % de carburants verts. Part minimale visée pour les technologies et combustibles à émissions de GES nulles ou quasi nulles dans le mix énergétique mondial.

#### VERS LA NEUTRALITÉ TOTALE (2040-2050)



2040 : Réduction des GES de 70 % à 80 %. Un palier critique pour s'assurer que la trajectoire de décarbonation est maintenue avant l'échéance finale.



2050 : Objectif Net-Zéro. Atteinte de la neutralité carbone pour l'ensemble du transport maritime international.

# Opinions

## Les cabinets, un rôle de « médecin généraliste » auprès des dirigeants

Claude Petremant, associé chez Forvis Mazars, groupe international spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil

Dans une entreprise, les sujets techniques débordent rarement de leur périmètre. Ils s'entrecroisent. Une décision fiscale impacte l'organisation. Une contrainte réglementaire modifie une trajectoire stratégique. Une question sociale devient un enjeu de gouvernance.

C'est cette réalité de terrain qui redéfinit aujourd'hui le rôle des cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil en Bourgogne-Franche-Comté. Les dirigeants des ETI, PME et TPE du territoire font face à une accumulation de transformations : digitalisation, RSE, évolutions réglementaires, transmission, croissance. La complexité n'est plus ponctuelle, elle devient structurelle.

Dans ce contexte, le cabinet pluridisciplinaire tend à devenir un « médecin généraliste » du dirigeant. Un point d'entrée unique, capable de lire la situation dans sa globalité, à l'intersection de l'entreprise et de la trajectoire personnelle du dirigeant.

Cette posture repose sur un élément central : la confiance. Une relation construite dans la

durée, nourrie par la proximité et la compréhension fine des enjeux. Elle suppose aussi une capacité à prendre du recul, à relier les sujets entre eux, et à aider le dirigeant à hiérarchiser dans un environnement sous tension.

Comme en médecine, ce rôle commence par le diagnostic. Comprendre une situation globale, identifier les interactions entre les différents enjeux. Distinguer ce qui relève de l'urgence, de l'opérationnel ou du structurant. Prévenir ensuite les traitements isolés qui créent des incohérences d'ensemble. Enfin, orienter, mobiliser des expertises lorsque celles-ci sont nécessaires, sans perdre la cohérence globale de l'accompagnement.

Les transformations en cours dans le tissu industriel de la Bourgogne-Franche-Comté illustrent cette évolution. La facturation électronique, par exemple, dépasse largement le cadre technique. Il en va de même pour les enjeux de RSE, de digitalisation ou de transmission. Accompagner une PME sur ces sujets, c'est tout autant l'aider à formaliser ses besoins, à structurer sa démarche et à en

mesurer les impacts, tant en interne qu'auprès de ses parties prenantes.

Mais cette évolution impose une réalité supplémentaire. Un cabinet uniquement implanté localement, même solidement, ne peut plus répondre seul à l'ensemble des problématiques. Les enjeux juridiques, fiscaux, sociaux, technologiques ou réglementaires dépassent désormais le périmètre territorial. Il s'agit alors, pour le généraliste, d'orienter vers les expertises adaptées lorsque la situation l'exige.

La solution réside pour les acteurs de l'audit, de l'expertise comptable et du conseil dans la capacité à articuler ancrage local et capacité d'intervention élargie. Mobiliser des expertises nationales lorsque les sujets l'exigent. S'appuyer sur des compétences internationales lorsque les entreprises se développent, exportent ou se restructurent. Un modèle où le cabinet pluridisciplinaire ne traite plus des sujets isolés, mais pose un diagnostic global et garantit la cohérence des décisions du dirigeant dans la durée.

### Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

#### La Vérité au Panthéon



Mardi 23 juin, l'historien Marc Bloch (et son épouse Simonne Vidal) auront fait leur entrée au Panthéon, ce qui nous fera une sixième cérémonie pour Emmanuel Macron qui a déjà ainsi honoré Simone Veil (avec son mari Antoine), Maurice Genevoix, Joséphine Baker, Missak Manouchian (et son épouse Mélinée) et Robert Badinter. Soyons honnêtes : à moins d'être un fervent lecteur des *Annales d'histoire économique et sociale* par icelui créées, historien ou universitaire, peu d'entre nous (j'en suis) connaissent vraiment la figure et l'œuvre de Marc Bloch. Du coup, j'ai glané un peu, ici et là, quelques articles fort bien faits sur le travail dudit. Il en sort, très souvent, les mêmes mots. Intégrité. Morale. Interdisciplinarité. Et par-dessus tout : Vérité. L'historien qu'était Bloch a passé son existence à traquer la vérité sous les rumeurs, les croyances, les on-dits, faisant triompher la pensée critique et se défiant des faux récits et de la façon dont ils se propagent : « *Les fausses nouvelles (...) ont rempli la vie de l'humanité. Comment naissent-elles ? (...) Comment se propagent-elles, gagnant en ampleur à mesure qu'elles passent de bouche en bouche ou d'écrit en écrit ? Nulle question plus que celle-là ne mérite de passionner quiconque aime à réfléchir sur l'histoire* ». Le succès de la fausse nouvelle pose Marc Bloch, s'explique parce qu'en elle « *inconsciemment, les hommes expriment leurs préjugés, leurs haines, leurs craintes, toutes leurs émotions fortes* ». Tout en se gardant d'anachronismes, la pensée de Marc Bloch - et Emmanuel Macron y a songé avant moi - s'applique douloureusement à notre époque où la « fake news » a la même valeur (actuelle, ha ha) qu'un fait scientifique, pourvu qu'elle satisfasse les plus bas instincts de la populace. Vétéran des deux guerres, Résistant, assassiné par la Gestapo, le Juif Bloch ne savait que trop qu'un faux récit peut coûter la vie et combien l'illogisme d'un bouc émissaire est plus efficace pour prétendre soigner les maux de la foule que la recherche de leurs causes profondes. Le bouc émissaire (les « indésirables »), en 1940, était le Juif et l'apatride. Le bouc émissaire en 2026 est l'immigré et sa descendance (française pourtant...) et le « migrant » à qui l'on dénie sa véritable nature d'« exilé ». Le passé nous a enseigné ce que la fracture entre communautés érigée en programme politique a donné comme régimes : fascisme, nazisme, collaboration..., prospérant sur les haines imbéciles et les mensonges d'État. Or, voici ce qu'écrivait Marc Bloch le 18 mars 1941 dans son « Testament spirituel » (texte rédigé le 18 mars 1941, publié dans *Annales d'histoire sociale*, 1945/1, p. 6-9 : « *Je me suis, toute ma vie durant, efforcé de mon mieux vers une sincérité totale de l'expression et de l'esprit. Je tiens la complaisance envers le mensonge, de quelque prétexte qu'elle puisse se parer, pour la pire lèpre de l'âme. (...) Je souhaiterais volontiers que, pour toute devise, on gravât sur ma pierre tombale ces simples mots : Dilexit veritatem* », c'est-à-dire : « Il aime la vérité ». Un peu de vérité au Panthéon, en ce temps où les fausses nouvelles règnent sans partage, voilà qui reconforte. Même si je crains que l'ochlocratie et ses faux prophètes adeptes des vérités alternatives ne fassent, hélas, bien plus de bruit que cette cérémonie...

### Le regard de Faro

#### OBLIGATION POUR L'EMPLOYEUR DE PROTÉGER SES SALARIÉS CONTRE LES FORTES CHALEURS





## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.

Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Procédures adaptées

#### SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE

##### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ACHETEUR PUBLIC : SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE. Tél. : 03 80 95 41 44 - Courriel : [planification@pays-seine-et-tilles.fr](mailto:planification@pays-seine-et-tilles.fr) - SIRET : 200 055 267 00013

Objet du marché :

NATURE DU MARCHÉ : Service

INTITULE DU MARCHÉ : Modification simplifiée du SCoT du Pays Seine-et-Tilles

LIEU D'EXECUTION : Côte d'Or

Date prévisionnelle de commencement de la prestation : 01/10/2026

DUREE PREVISIONNELLE : 6 mois

Code CPV principal : 71410000

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée (MAPA)

ALLOTISSEMENT : Marché NON alloti

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants :

1/ Prix des prestations : 40 %

2/ Valeur technique : 60 %

MODALITE DE RETRAIT ET DE DEPOT DES OFFRES : Le DCE doit être téléchargé sur le site : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Date limite de réception des offres : 22/07/2026 à 12h00

MODALITE DE DEPOT : Transmission électronique obligatoire via <https://marches.ternum-bfc.fr>

Renseignements : TROUVE Pascal PETR Seine-et-tilles. Tél. : 03.80.95.41.44 - Courriel : [planification@pays-seine-et-tilles.fr](mailto:planification@pays-seine-et-tilles.fr)

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 12/06/2026  
L2603219



## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,  
représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €  
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Encartage La Côte-d'Or en chiffres 2026 sur toute l'édition

Service annonces légales : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

Rédaction : [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)



### Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

#### Avis de marché

##### I. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom complet de l'acheteur : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21);

Type de numéro national d'identification : SIRET.

Numéro national d'identification : 28210054400042.

Ville : DIJON.

Code Postal : 21062.

Groupement d'acheteurs : Non.

##### II. COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2026E15.

Nom du contact : SDIS 21.

##### III. PROCÉDURE

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.

##### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

- Le DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants) - Le DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) Si le candidat n'utilise pas les formulaires DC1 et DC2, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires. - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

1. Trois références significatives de travaux similaires à l'objet du présent marché, par lot, exécutés au cours des trois dernières années indiquant le montant, l'époque, le destinataire et le lieu d'exécution des travaux. En l'absence de références similaires, le candidat fournira tout élément permettant de justifier de sa situation et de ses capacités.

2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 06/07/2026 Heure locale: 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidats : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

##### IV. IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché: Construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Gevrey-Chambertin et d'un Centre Support de Formation Départemental (CSFD) - Lot n°12 : pylône

CPV Objet principal :

- 45216100 - Travaux de construction de bâtiments destinés aux institutions d'ordre public ou aux services de secours  
Type de marché: Travaux.

Description succincte du marché: Le présent marché fait l'objet d'un lot unique. Ce lot a fait l'objet d'une première procédure adaptée n°2026E05 (composée de 12 lots et concernant les lots n°3 à 14).

Lieu principal d'exécution du marché: Zone d'activité des « Terres d'Or III » - Route de Saint-Philibert, 21220, Gevrey-Chambertin

La consultation comporte des tranches : Non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.

##### V. LOTS

Marché alloti : Non.

##### VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Visite obligatoire : Non.

Autres informations complémentaires :

Durée : voir documents du marché.

Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 juin 2026.

L2603294

## Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

## Procédures adaptées

## SIAEPA THOISY LE DESERT

Section I - Identification de l'acheteur :  
SIAEPA THOISY LE DESERT - mairie -21320 THOISY LE DESERT siaepa.thoisy@orange.fr  
N° national d'identification SIRET 25210795800016 ; Groupement de commandes : Non

Section II - Communication  
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Plateforme www.e-marchespublic.com  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non  
Contact : échange via la plateforme dématérialisée Section III - Procédure  
Type de procédure : Procédure adaptée > 90 000 € HT  
Conditions de participation  
- aptitude à exercer l'activité professionnelle : qualification ou certification ou tout autre moyen présenté par le candidat  
- capacité économique et financière : Documents indiqués à l'article R2143-3 du code de la commande publique  
- capacités techniques et professionnelles : références certificats de capacité  
Technique d'achat : Sans objet  
Date et heure limites de réception des plis : 03/07/2026 à 17h00  
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée  
Réduction du nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non Section IV - Identification du marché  
Intitulé du marché ; Accord cadre à bons de commande pour une prestation d'assistance-conseil et maîtrise d'oeuvre pour la gestion d'un service public d'eau potable et d'assainissement pour la période de juillet 2026 à juin 2032 inclus (6 ans). CPV Principal : 71300000-1  
Type de marché : services  
Montant minimum annuel : valeur de la mission d'assistance conseil  
Montant maximum annuel : 60 000 € HT  
Description succincte du marché : Réalisation de mission de maîtrise d'oeuvre et d'assistance conseil pour le suivi du contrat de DSP, du rendement de réseau, des infrastructures et rédaction de RPQS  
Lieu principal d'exécution du marché : communes adhérentes au SIAEPA de THOISY LE DESERT  
Durée du marché (en mois) : 72  
Valeur estimée du besoin (en euros) : 360 000 € HT  
La consultation comporte des tranches : Non  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non Section V - Lots  
Marché alloti : Non Section VI - Informations complémentaires  
Visite obligatoire : Non  
L2603280

## Commune nouvelle de VALFORÊT

## Avis pour la passation d'un marché public de travaux à procédure adaptée

1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR - MAÎTRE D'OUVRAGE  
Nom : Commune nouvelle de VALFORÊT.  
SIRET : 200 085 447 00015.  
Adresse : Mairie de Clémencey, 1 rue Amont - 21220 VALFORÊT - Tél. : 03.80.49.73.70 - Courriel : mairie.valforet21@orange.fr  
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire.  
Groupement de commandes : Non.

2. COMMUNICATION  
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur <https://marches.ternum-bfc.fr/>  
Référence de la consultation : 2026WAbriOise.  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.  
Contact : M<sup>me</sup> JACQUEMIN, secrétaire de mairie  
Courriel : mairie.valforet21@orange.fr  
Tél. : 03.80.49.73.70.

3. PROCÉDURE  
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.  
CONDITIONS DE PARTICIPATION  
Critères - Conditions, moyens de preuve  
- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - Liste de 3 à 5 références vérifiables de prestations équivalentes réalisées au cours des 3 dernières années ;  
- Capacité économique et financière - Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices ;  
- Capacités techniques et professionnelles - Certificats ou attestations de qualification professionnelle.  
TECHNIQUE D'ACHAT : sans objet.  
DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PLIS : Lundi 6 juillet 2026 à 19h00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.  
Réduction du nombre de candidats : Non.  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.  
Présentation de variantes exigées : Non, mais autorisées.  
Options à réponses obligatoires : Non.  
CRITÈRES D'ATTRIBUTION  
- Prix : 50 % ;  
- Valeur technique de l'offre : 50 %.

4. IDENTIFICATION DU MARCHÉ  
INTITULÉ : Construction d'un bâtiment comportant 4 garages associatifs, ainsi qu'un abri pour randonneurs et création d'une aire de détente.  
Code CPV Principal : 45210000.  
Type de marché : Travaux.  
Description succincte du marché : Travaux de construction d'un bâtiment comportant 4 garages pour les associations et la commune, ainsi qu'un vaste préau et création d'une aire de détente (terrain de pétanque).  
Lieu d'exécution du marché : Rue de l'Oise village de Quemigny-Poisot à VALFORÊT (21220).  
Durée du marché : 5 mois.  
La consultation comporte des tranches : Non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

5. LOTS  
Marché alloti : Oui.  
LOT N° - DÉSIGNATION DU LOT - CPV  
1 - Terrassement Branchements Aménagement - 45112000 ;  
2 - Gros Œuvre - 45223220 ;  
3 - Charpente - Couverture - Zinguerie - 45261000 ;  
4 - Menuiseries extérieures - 45421100.  
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
Visite obligatoire : Non.  
L2603289

## Côte-d'Or

## CONSTITUTION

## DE SOCIÉTÉ

## SW'EAT CORNER

Société par actions simplifiée  
au capital de 1.500 euros  
Siège social : 6 Impasse de Reggio  
21000 DIJON  
En cours d'immatriculation

## Avis de constitution

Par acte sous signature privée en date du 01/06/2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SW'EAT CORNER

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1 500 euros

SIÈGE : 6 Impasse de Reggio 21000 DIJON

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide sur place ou à emporter, notamment vente de crêpes, pancakes, gaufres, glaces, milkshakes et boissons sans alcool ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 années

AGREMENT : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de perte du caractère unipersonnel, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

PRESIDENT : Monsieur Issam MAACH demeurant 7 Rue Gilbert BÉCAUD - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

L2603046

## MÉLOÏSE

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 5 avenue de la Forêt de Velours  
21120 LUX

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MÉLOÏSE

Siège social : 5 avenue de la Forêt de Velours, 21120 LUX

Objet social : exploitation d'établissement d'hébergement pour personnes âgées

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Sonia QUILLERY demeurant 4C route de Spoy 21120 LUX

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance

L2603215



## MONERIA Gestion Privée

Société par actions simplifiée  
au capital de 5 000 €  
Siège social :  
13 D rue de Mirande  
21000 DIJON

Par acte sous seing privé en date du 11 juin 2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MONERIA Gestion Privée

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 5 000 euros

SIÈGE : 13 D rue de Mirande 21000 DIJON

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Le conseil en gestion de patrimoine ;
- Le courtage en assurances ;
- Le conseil en investissements financiers et immobiliers ;
- Le démarchage bancaire et financier ;
- La transaction sur immeubles et fonds de commerce ;
- Le courtage en opérations de banque et services de paiement ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ainsi que tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

DURÉE : 99 années

PRESIDENT : Monsieur Romain GUICHARD, demeurant 35 rue Vannerie 21000 DIJON.

DIRECTEUR GENERAL : La société SEMALOAL RCS DIJON n° 804 485 266.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

Pour avis

Le Président,

L2603235

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier  
21000 DIJON

groupement foncier agricole de «VINS DE PRESTIGE»

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 15 juin 2026, a été constituée un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : groupement foncier agricole de «VINS DE PRESTIGE»

Siège social : 21 rue Maufoux 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine

Capital social : 1 000 €

Apports en numéraire : 1 000 €

Gérance : Mr Vincent PATRU et M<sup>me</sup> Hitomi YOSHIDA, son épouse, demeurant à 268800 SINGAPOUR (SINGAPOUR) 2 Fifth Avenue - Fifth Avenue Condo - 04-16

Clause d'agrément : cession libre au profit d'associés, conjoints d'associés, et descendants d'associés et soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

L2603266



SARL ETC  
5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## SYMPHONY GROUP

Par acte SSP du 10/06/2026 il a été constitué la société SYMPHONY GROUP, société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 6 rue de la Petite Saône - 21130 AUXONNE.

OBJET : L'animation du groupe et des sociétés tierces, à savoir la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, financière, commerciale ou immobilière ; La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci ; La gestion de son portefeuille de titre de participation ; Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières ; Toutes opérations par voie d'apport d'affaires et d'intermédiation ; Les formations, conférences, séminaires en matière administrative, juridique, comptable, financière, commerciale ou immobilière ; Activité de domiciliation d'entreprises ; Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, de prise de participation, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, accessoires ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANT : M. BOUCHARD Florian, 6 rue de la Petite Saône - 21130 AUXONNE.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

L2603241

## SCP NOTAIRES DIJON PREFECTURE

43 rue de la Préfecture - 21000 DIJON

## SOCRIS

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Frédéric SCHNEIDER, notaire à DIJON, le 17 juin 2026, a été constituée la société civile immobilière dénommée «SOCRIS».

Siège social : LUX (21120), 5 Avenue de la Forêt de Velours

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00€) divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00€) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : L'acquisition, l'administration et

l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Cessions de parts soumises avec l'agrément de la collectivité des associés. Les cessions de parts entre associés sont libres.

La gérance de la société est assurée par Monsieur Christophe QUILLERY et Madame Sonia QUILLERY.

La société sera immatriculée au R.C.S de DIJON.

Pour avis

Me Frédéric SCHNEIDER

L2603319

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,  
OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT  
OU PAR CARTE BANCAIRE,  
DE PLUS VOUS FEREZ UN GESTE  
POUR L'ENVIRONNEMENT...**

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

### ACOLYT BI

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date des 12 et 15/06/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 2 000 €, dénommée ACOLYT BI, dont le siège social est situé 8, rue de la Croix Belin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, qui a pour objet, en France et dans tous pays, la prise de participations et d'intérêts financiers, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, existantes ou à créer ; l'activité de gestion financière dans le sens le plus élaboré, que ce soit sous forme de prêt, d'octroi de garanties, de centralisation de trésorerie ou autrement, à toutes les sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ou encore à toute autre société, dans la limite de la réglementation du secteur financier ; l'administration, la supervision et le contrôle de toutes les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation ; l'exercice de tout mandat social dans toute société avec laquelle il existe un lien de participation ; la fourniture de toute prestation de services de gestion au profit de toute société avec laquelle il existe un lien de participation. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés. La décision d'agrément est prise à majorité des deux tiers des voix attachées aux actions émises par la Société ; le cédant prenant part au vote. La SAS CFMB (RCS 822 615 720), a été nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée et la SARL GALAHAD (RCS 992 843 862) a été nommée en qualité de Directeur général pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2603275

### ACOLYT MI

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date des 12 et 15/06/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 400 €, dénommée ACOLYT MI, dont le siège social est situé 8, rue de la Croix Belin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, qui a pour objet, en France et dans tous pays, la prise de participations et d'intérêts financiers, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, existantes ou à créer ; l'activité de gestion financière dans le sens le plus élaboré, que ce soit sous forme de prêt, d'octroi de garanties, de centralisation de trésorerie ou autrement, à toutes les sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ou encore à toute autre société, dans la limite de la réglementation du secteur financier ; l'administration, la supervision et le contrôle de toutes les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation ; l'exercice de tout mandat social dans toute société avec laquelle il existe un lien de participation ; la fourniture de toute prestation de services de gestion au profit de toute société avec laquelle il existe un lien de participation. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés. La décision d'agrément est prise à majorité des deux tiers des voix attachées aux actions émises par la Société ; le cédant prenant part au vote. La SAS CFMB (RCS 822 615 720), a été nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée et la SARL GALAHAD (RCS 992 843 862) a été nommée en qualité de Directeur général pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2603276

### METZ AVENIR ALTERNANCE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000 Euros  
Siège social : 8, Avenue Jean Bertin  
21000 DIJON

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 15 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
Dénomination sociale : METZ AVENIR ALTERNANCE

Siège social : 8, Avenue Jean Bertin, 21000DIJON

Objet social : L'exploitation d'établissements d'enseignement et de manière générale toutes activités de formation, ainsi que la mise à disposition de salles à d'autres établissements de formation, la formation en apprentissage, la formation professionnelle continue pour adultes,

Toutes activités de services à toutes entreprises dans les domaines de la formation continue, de la formation en alternance, de la formation en apprentissage, du conseil, de la communication et de l'organisation de manifestations ou d'échanges internationaux, et notamment la formation initiale, le reclassement professionnel, la validation des acquis de l'expérience, le tutorat.

Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 Euros  
Gérance : Madame Christie LE BIHAN, demeurant 21 C, Rue Albert Schweitzer, 21850 SAINT APOLLINAIRE, a été nommée gérante.

Commissaire aux Comptes : Société H. AUDIT, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Périgueux sous le numéro 489 993 360, domiciliée Cré@ vallée Nord, 371, Boulevard des Saveurs, 24660 COULOUNIEX-CHAMIERES.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance

L2603277

### groupement foncier agricole de «VINS DE PRESTIGE»

Suite à l'annonce n° L2603266 parue le 16/06/2026, il convenait de lire : GÉRANT : M. Vincent PATRU, demeurant à 268800 SINGAPOUR (SINGAPOUR), 2 Fifth Avenue, Fifth Avenue Condo - 04-16. L2603284



**SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY**  
Notaires associés  
2 rue Bossack - 21000 DIJON

### JUSTE VITTEAUX

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 16/06/2026 par Maître Stéphanie CHAPUIS, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JUSTE VITTEAUX  
Objet social : gestion immobilière  
Siège social : 13-15 rue de Verdun, 21350 VITTEAUX

Capital : 1 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON  
Gérance : M. MURESAN Stéphane 34 rue des buttes 21000 DIJON

Le notaire

L2603299



### SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

### PAINS ET SAVEURS

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
64 avenue Raymond Poincaré  
21000 DIJON  
R.C.S. Dijon

#### Avis de constitution

Par acte SSP en date du 17/06/26, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.  
OBJET : L'exploitation de tout fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, viennoiserie, charcuterie, produits salés et alimentaires, toute activité d'épicerie ; Toutes activités de restauration rapide et petite restauration ; Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

DÉNOMINATION SOCIALE : PAINS ET SAVEURS.

SIÈGE SOCIAL : 64 avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON.

CAPITAL : 10.000 € divisé en 1.000 actions de 10 € chacune.

DURÉE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Toute action donne droit dans les bénéfiques et à l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Les actions ne peuvent être cédées au profit des conjoints, des ascendants et descendant, à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Monsieur Alexandre BOYER, né le 8 décembre 1998 à DIJON (21), de nationalité Française, demeurant 29 rue d'Arsonval - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2603313

### MODIFICATION DE STATUTS



### SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

### SCI LA CARRIERE

Société civile immobilière au capital de 100.000 Euros  
Siège social :  
5 rue de Chazelles - 21220 CURLEY  
R.C.S. Dijon 528 292 451

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 14/04/2026, la collectivité des associés de la SCI LA CARRIERE a décidé de nommer, à compter du même jour et sans limitation de durée, en qualité de cogérants, M<sup>me</sup> DANRY Edith, demeurant 8 chemin de la vigne blanche - 21500 BUFFON et M. MOLARD Gautier, demeurant 806 chemin des Crêtes - 31480 CAUBIAC. Monsieur MOLARD Guy qui était seul gérant devient cogérant.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2603173

### LM IMMO

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 12 Impasse du Moulin de Nantilles  
21640 GILLY LES CITEAUX  
488426552 RCS DIJON

#### Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 15 mai 2026, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.

L'Associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

La réalisation et le conseil en décoration d'intérieur, et le suivi de chantier.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Laurence MARTIN.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Laurence MARTIN demeurant 12 Impasse du Moulin de Nantilles, 21640 GILLY LES CITEAUX

Pour avis La Gérance

L2504798

### LE FRUITIER SAINT-MARTIN

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 7bis Rue Bannelier  
21000 DIJON  
820944452 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 31 octobre 2025, l'Associé Unique a décidé de :

transférer le siège social du 7 bis Rue Bannelier, 21000 DIJON au ZI Saint Apollinaire, 29 rue de Cracovie, 21000 DIJON à compter du 31 octobre 2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

de nommer en qualité de cogérante Madame Corine CAMELIN, demeurant 94 Bis rue de Chenove 21000 DIJON, pour une durée illimitée, à compter du 31 octobre 2025.

Pour avis : La Gérance

L2505081

### BIERRE LA RAMEE

Société civile immobilière au capital de 15 700 euros  
Siège social : Manoir de la Ramée  
bierre-les-Semur  
21390 LE VAL LARREY  
439 683 046 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Manoir de la Ramée Bierre-les-Semur, 21390 LE VAL LARREY au 14 rue Albert REMY 21370 PLOMBIERES LES DIJON à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2603078

### DOMISYS

DOMISYS - Société par actions simplifiée - au capital de 5 000 euros - Siège social : 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT EN PLAINE - 938 245 925 RCS DIJON : AGE du 01/06/2026 transfert de siège au 15 Place Grangier 21000 DIJON, à compter du 01/06/2026 & modifications des Statuts. L2603149

### DOMA BOURGOGNE

DOMA BOURGOGNE - Société par actions simplifiée unipersonnelle - au capital de 30 000 euros - Siège social : 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT EN PLAINE - 911 000 255 RCS DIJON : Par décisions du 01/06/2026 l'associée unique a décidé du transfert de siège au 15 Place Grangier 21000 DIJON, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 & modifications des Statuts. L2603150

### IBARA IMMOBILIER

IBARA IMMOBILIER - Société civile immobilière - au capital de 1 000 euros - Siège social : 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT EN PLAINE 102 873 031 RCS DIJON : AGE du 01/06/2026 transfert de siège au 15 Place Grangier 21000 DIJON, à compter du 01/06/2026 & modifications des Statuts. L2603151

### IBARA INVESTISSEMENT

IBARA INVESTISSEMENT - Société par actions simplifiée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE - 921 571 188 RCS DIJON : AGE du 01/06/2026 transfert de siège au 15 Place Grangier 21000 DIJON, à compter du 01/06/2026 & modifications des Statuts. L2603152

### SophIA

SophIA - Société par actions simplifiée - au capital de 10 000 euros - Siège social : 17 Rue du Murot 21110 LONGECOURT EN PLAINE 100 864 313 RCS DIJON : AGE du 01/06/2026 transfert de siège au 15 Place Grangier 21000 DIJON, à compter du 01/06/2026 & modifications des Statuts. L2603153

### SCI ROMUR

Société Civile Immobilière  
Au capital de 57.154,07 euros  
Siège social : 1 rue Saint Maurice  
21470 PONTAILLER SUR SAÛNE  
407 757 707 RCS DIJON

#### Transfert du siège social

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 12 mai 2025, le siège social a été transféré à VIEVIGNE (21310) 6B route de Dijon à compter du même jour.

L'article siège social des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2603201

### PAUL ET JEAN-LOUIS CHAVY

SARL au capital de 8000 euros  
Siège social : 27 Rue de Bois, 21190 PULIGNY MONTRACHET  
531045813 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2026, l'associé unique a décidé à compter du même jour, de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination PAUL CHAVY.

L'associé unique a également pris acte de la démission, à compter du 29/04/2026, de Mr Jean- Louis CHAVY de son mandat de co-gérant.

Mention sera portée au RCS de Dijon

L2603236

### DOMAINE JEAN-LOUIS CHAVY

EARL au capital social de 8000 Euros  
Siège social : 27 rue de Bois, 21190 MULIGNYMONTRACHET  
443 712 880 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 29 avril 2026, les associés ont décidé la transformation de la société en société civile d'exploitation agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la société, son capital social et son siège social demeurent inchangés.

La durée de la société a été prorogée de 99 ans à compter du 29/04/2026, soit jusqu'au 28/04/2125.

Monsieur Jean-Louis CHAVY et Monsieur Paul CHAVY sont maintenus dans leurs fonctions de cogérants.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

L2603237



### LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

### SAS HUGO BERARDET

SAS au capital de 75 000 euros  
Siège social : 11 rue Eulalie Fion,  
21420 SAVIGNY LES BEAUNE  
100 825 728 RCS SENS

Aux termes des décisions du 11 juin 2026, le Président a décidé de transférer le siège social du 4 rue du Grand Marchais, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 11 rue Eulalie Fion, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> juin 2026.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 100 825 728 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Président : La société DUKE CAPITAL HOLDINGS, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est au 60 rue François 1<sup>er</sup>, 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 995 060 423 RCS PARIS.

Directeur Général : La société HB Holding, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est au 4 rue du Grand Marchais, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 999 494 891 RCS SENS.

Le président.

L2603244

### ALICARO

SARL Au capital de 210 000,00 Euros  
Siège social :  
6 bis Rue d'Urcerey  
90800 BAVILLIERS  
R.C.S. : 799 263 876 BELFORT

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 12/06/2026, les associées de la société ALICARO ont décidé de transférer le siège social au 4 impasse des Roses 21240 TALANT à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérant :  
M<sup>me</sup> Celia DA SILVA, 265 impasse du Sous Marin Casablanca Résidence Saint Paul Lamalgué Bat C2 Appart 72 83 000 TOULON

M. Philippe DA SILVA, 265 impasse du Sous Marin Casablanca Résidence Saint Paul Lamalgué Bat C2 Appart 72 83 000 TOULON

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

L2603264

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



**OPH GRAND DIJON HABITAT EPIC**  
Siège social :  
2 Bis rue du Maréchal Leclerc  
BP 87027 - 21070 DIJON CEDEX  
R.C.S. B344 897 616

Par décision du Conseil d'Administration de GRAND DIJON HABITAT du 7 mai 2026, prise en application de la délibération du Conseil Métropolitain du Grand Dijon du 16 avril 2026, ont été désignés en qualité de représentants de la collectivité territoriale au sein du Conseil d'Administration de GRAND DIJON HABITAT :

- Monsieur Hamid EL HASSOUNI ;
- Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM ;
- Madame Céline TONOT ;
- Monsieur Patrice CHATEAU ;
- Monsieur Frédéric GOULIER ;
- Monsieur Adrien GUENE ;
- Monsieur Thierry FALCONNET ;
- Madame Mélanie BALSON.

Les mandats de Madame Brigitte POPARD et Madame Nadjouda BELHADEF ont pris fin.

Par la même décision, ont été désignées en qualité de personnes qualifiées :

- Madame Marie-Odile CHOLLET ;
- Monsieur Pierre BORDAT ;
- Monsieur Patrick MOREAU ;
- Monsieur Jacques CARDIS ;
- Madame Sophie DIEMUNTSCH ;
- Madame Guillemette ZUDDAS ;
- \* Madame Malika GAUTHIE.

Les mandats de Madame Catherine DU TERTRE, Madame Claudette COLOMBET, Madame Joëlle REMOND et Madame Sonia CHOUCHE ont pris fin.

Par décision du Conseil d'Administration de GRAND DIJON HABITAT du 7 mai 2026, Monsieur Xavier ALLEXANT a été désigné représentant des locataires pour l'association URBANALIS.

Le mandat de Monsieur Michel JUNCHAT a pris fin.

Par décision du Conseil d'Administration, les mandats de Monsieur Michaël MERCIER Représentant de QUE CHOISIR ENSEMBLE, de Monsieur Emmanuel JASPART représentant de CSF 21 et de Monsieur Gérard SIMONNEY représentant de CNL 21 ont été renouvelés.

Par décision du Conseil d'Administration de GRAND DIJON HABITAT du 7 mai 2026, Madame Christelle GRILLO et Monsieur Abdelmoughit BELRAZI ont été désignés en qualité de représentants des salariés sur désignation du Comité social et économique.

Le mandat de Madame Anne MORAT a pris fin.

Pour avis : Le Conseil d'Administration de GRAND DIJON HABITAT.

L2603295

## VILALU

Le 01/06/2026, l'Associée unique de VILALU (SASU, capital de 1 000€, siège au 17 allée des Vignes 21370 PLOMBIERES LES DIJON, immat 845 329 200 RCS DIJON) a décidé, avec effet au 01/06/2026, la transformation de la Société en SARL unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts régissant la Société. Dénomination, objet, siège, durée et dates d'exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 1 000 €, divisé en 10 000 parts sociales de 0,10 euro chacune. M. Nourredine HAFIAIEDH (17 allée des Vignes 21370 PLOMBIERES LES DIJON) Président sous la forme SASU est nommé gérant à compter du 01/06/2026.

L2603296

**CARALI**  
SCI Au capital de 1 000,00 Euros  
Siège social :  
6 bis rue d'Urcerey  
90800 BAVILLIERS  
R.C.S. : 938 721 859 BELFORT

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 12/06/2026, les associées de la société CARALI ont décidé de transférer le siège social au 4, impasse des Roses 21 240 TALANT à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société a pour objet : l'acquisition, la prise à bail, la gestion ; la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous les biens mobiliers et immobiliers, l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; et plus généralement, toutes opérations notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

L2603265



**Maître Philippe CHATEAU**  
Avocat à la Cour  
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres  
21000 DIJON

**CONSULTING ANIMAL FEED**  
SASU au capital de 5 000 €  
Siège social :  
14 rue de Coubertin 21000 DIJON  
RCS de DIJON n°832 405 617

**TRANSFERT DE SIEGE**

En date du 04/06/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 5 Allée des Champs Roux, 21910 NOIRON SOUS GEVREY à compter du 04/06/2026.

Mention : RCS de DIJON

Le Président

L2603269

**EB IMMOPRO**  
Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
1 rue Basse  
21250 BONNENCONTRE  
979 299 427 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 rue Basse - 21250 BONNENCONTRE au 3 rue Maillot à MESSIGNY ET VANTOUX (21380) à compter du 12/06/2026, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

L2603292

Pour avis : La gérance.

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

L2603292

**PHILIPPE CHATEAU**  
Avocat à la Cour  
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres  
21000 DIJON

**STERLING**  
SARL au capital de 10 000 €  
Siège social : 3 Chemin du Château  
21700 VILLARS FONTAINE  
RCS de DIJON n°105 373 781

**TRANSFERT DE SIEGE**

L'AGE du 10/06/2026 a décidé le transfert du siège social au 22 rue Verrerie, 21000 DIJON à compter du 10/06/2026.

Mention : RCS de DIJON

La Gérance

L2603317

**POURSUITE D'ACTIVITE**



**TAXI LK**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 15 rue Charles Dullin  
21240 TALANT  
983 386 319 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 16 avril 2026, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La gérance.

L2603279

**MENUISERIE DEMOINGEOT**

**Poursuite d'activité**

Le 31/03/2026, l'Associé Unique de MENUISERIE DEMOINGEOT (SASU, capital social de 5 000 €, siège social au 5 Grande Rue, 21330 NESLE ET MASSOULT, immat 829 689 264 RCS DIJON), statuant dans le cadre de l'art. L. 225-248 c.com, a décidé de ne pas dissoudre la société.

L2603298

**DISSOLUTION**

**DE SOCIETE**

**VERSALYS**  
AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE COMPTABLE • TRANSMISSION D'ENTREPRISE

**SARL VERSALYS**  
6 rue Saint John Perse  
21000 DIJON

**ALCHIMIE**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 €  
Siège social :  
29 rue des Champs Viaux, 21121 DAIX  
842 807 091 RCS DIJON

**Avis de dissolution**

Le 15/05/2026, l'associé unique Jacques DELAINE a décidé la dissolution anticipée de la société ALCHIMIE ; nommé liquidateur Monsieur Jacques DELAINE, demeurant à DAIX (21121), 29 rue des Champs Viaux et fixé le siège de la liquidation à DAIX (21121), 29 rue des Champs Viaux, adresse où doit être envoyée la correspondance à compter de ce jour.

Mention au RCS de DIJON

L2602896

**EDENCARE**  
Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 15 000 euros  
Siège social : 15 Place Grangier,  
21000 DIJON  
540 011 863 RCS DIJON

**Avis de dissolution anticipée**

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Olivier PERNET, demeurant PLOMBIERES LES DIJON (21370) 14 rue Albert Rémy, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 15 place Grangier 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L2603209

**MARIBELLE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 622 euros  
Siège social : 25 Place de la République  
21120 IS SUR TILLE  
423 668 094 RCS DIJON

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Damien KLINKEBERG, demeurant 49 Rue des Craies 21260 SELONGEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 25 Place de la République 21120 IS SUR TILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L2603270

Pour avis, Le liquidateur

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

L2603270

Madame Myriam DESPIERRES, demeurant 11 Rue de la Convention - Bât A, 42100 ST ETIENNE, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue de la Convention - Bâtiment A 42100 Saint-Etienne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L2603271

Pour avis, Le Liquidateur

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

L2603271

**VERSALYS**  
AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE COMPTABLE • TRANSMISSION D'ENTREPRISE

**SARL VERSALYS**  
6 rue Saint John Perse  
21000 DIJON

**SASU ALCHIMIE**

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
29 rue des Champs Viaux  
21121 DAIX  
842 807 091 R.C.S. Dijon

**Avis de liquidation**

Le 15/05/2026, l'associé unique Jacques DELAINE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jacques DELAINE et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation du R.C.S. de DIJON. L2603322

**ESC 21**

Société civile immobilière en liquidation  
au capital de 100 Euros  
Siège social : 45 Rue de la Préfecture  
21000 DIJON  
Siège de liquidation : 32 Rue Priraial  
21300 CHENOVE  
822 058 103 RCS DIJON

**Avis de clôture de liquidation**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. L2603321

**TRANSMISSION**

**UNIVERSELLE**

**DE PATRIMOINE**

**UNIC FRANCE**

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 12 Rue des Vergers,  
21560 REMILLY SUR TILLE  
945 279 867 RCS DIJON

**Transmission universelle de patrimoine**

Par décision du 22 mai 2026, la société MOGG, Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est 112 Rue de Genlis 21560 ARC SUR TILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 933 500 084 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société UNIC FRANCE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société UNIC FRANCE au profit de la société MOGG, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de DIJON, 13 Boulevard Clémenceau 21000 DIJON.

La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers. Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis : La présidente

L2602891

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

## CLOTURE POUR

## INSUFFISANCE D'ACTIF

## TPIL FINANCE

3, Rue d'Amont 21390 Vic-sous-Thil RCS AUXERRE : 814 202 149. Etablissement secondaire à DIJON : 814 202 149 - 2015 B 965. ACTIVITE : Acquisition par voie d'apports en nature achat ou souscription de Ttes participations et de Ttes parts sociales Drts sociaux et autres valeurs mobilières - leur propriété leur gestion. Réalisation de prestations de services administratifs financiers techniques commerciaux ou autre au profit de sociétés filiales ou apparentées ainsi que de Tt tiers -Gestion de ts services communs à l'Ensemble desdites sociétés. Jugement en date du 18/05/2026 prononce la clôture pour insuffisance d'actif. L2603260

## LIQUIDATION

## JUDICIAIRE

## PEDRETTI EQUIPEMENTS

34, Boulevard des Italiens 75009 Paris 9<sup>e</sup> Arrondissement. RCS GRENOBLE : 440 055 200. Etablissement secondaire à DIJON : 440 055 200 - 2019 B 1301. ACTIVITE : Transport routier de marchandises.

Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 09/06/2026 prononçant la Conversion du Redressement Judiciaire en Liquidation Judiciaire - Liquidateur judiciaire : Maître SERRANO Philippe 15 chemin de Malacher Immeuble le Binôme Bâtiment a 38240 Meylan, SELARL MARC FERRANDO prise en la personne de Me Marc FERRANDO 16 Bd de la Colonne 73000 Chambéry - Date de cessation des paiements : 27/01/2026 L2603257

## SARL DES CRAIS

8, Rue Champeau 21850 Saint-Apollinaire. RCS DIJON : 798 796 769. Etablissement secondaire à DIJON : 798 796 769 - 2013 B 1143. ACTIVITE : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et plus spécialement de terrains à bâtir sis sur la commune de Selongey (Côte d'Or), la viabilisation de ceux-ci et la vente en totalité ou par lots de ces biens Arrêt de la Cour d'appel de Dijon en date du 04/06/2026 prononce l'extension de la procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de AMENAGEMENT V.R.D. COTE D'OR (SAS) à SARL DES CRAIS, liquidateur judiciaire SELARL MJ & ASSOCIES représentée par Me Véronique THIEBAUT. L2603323

## REDRESSEMENT

## JUDICIAIRE

## GARAGE CHILLARON AUTO21

21, Avenue Mal de Laitre de Tassigny 25290 Omans. RCS BESANCON : 932 645 229. Etablissement secondaire à DIJON : 932 645 229 - 2024 B 2019. ACTIVITE : La réparation et l'entretien de tous véhicules automobiles, véhicules poids lourds, matériel agricole, motos, cycles ; Mécanique, carrosserie et peinture sur tout support ; L'achat, la vente de véhicules neufs ou d'occasion ; La vente de pièces détachées et accessoires automobiles ; Le dépannage de véhicules ; La location de véhicules sans chauffeur. L2603258

## ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique

DOTTI Virginie

COLLET Chloé

03.80.68.25.55

annoncellegale.jp@legalnet.org

## CHANGEMENT DE

## REGIME MATRIMONIAL

## EPOUX MIRANDA

## Changement de régime matrimonial - Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire soussigné, membre de la société civile professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires associés» titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot ;

Et dont l'Office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 Office notarial n° 21002, le dix neuf mars deux mille vingt six Monsieur Avelino Antonio MIRANDA et Madame Maria Guiomar RIBEIRO TORCATO, demeurant ensemble à DIJON (21000 Côte-d'Or), 35 rue d'Ahuy mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAO CIBRAO, ANDRAES, VILA REAL (PORTUGAL) le 24 août 1974, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis.

L2603307

## EPOUX RAVIER

## Changement de régime matrimonial - Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Éloïse SALICHON-COLLOT Notaire soussigné, membre de la société civile professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot ;

Et dont l'Office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 office notarial n° 21002, le dix sept mars deux mille vingt six Monsieur Michel, Mary, Marcel RAVIER et Madame Hélène, Camille PROST, demeurant ensemble à DIJON (Côte-d'Or), 26 rue Claude Attiret mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (Côte-d'Or) le 12 octobre 1968, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Éloïse SALICHON-COLLOT Notaire à DIJON (21000), 52 Bd Carnot, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis.

L2603312

## AVIS

## ADMINISTRATIF

## MAIRIE DE FLAMMERANS (21130)

## Avis de réunion publique en vue de la révision de la carte communale

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h à la salle polyvalente de Flammerans. L2603293

## AVIS DIVERS



## OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE

1H Place des Ayers et Rue Henri Marc 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

## Mme Wola YAPRINTZEFF

## Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil, article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 04 octobre 2021, Madame Wola Marie YAPRINTZEFF, célibataire, Née à DIJON (21000), le 12 février 1934, demeurant à QUETIGNY (21800) 9 H place centrale Roger Rémond, décédée à QUETIGNY (21800) le 1<sup>er</sup> mars 2026 a institué un exécuteur testamentaire. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me SERVIERE-POMMIER, Notaire à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21) suivant procès-verbal en date du 27 mars 2026. Les oppositions sont à former dans le mois suivant la réception par le TGI du procès-verbal, auprès de Me SERVIERE-POMMIER, notaire à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, chargé du règlement de la succession.

En cas d'opposition, l'exécuteur testamentaire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

L2603250



## SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY

Notaires associés  
3 Boulevard des Valendons  
21300 CHENOVE  
Tel : 03-80-52-51-12  
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

## AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Maître PHILIPPE SCHANG  
3 boulevard des Valendons  
21300 CHENOVE

Par testament du 06/01/2026 déposé le 27/02/2026 au rang des minutes de Maître PHILIPPE SCHANG, notaire à CHENOVE (21300) - 3 boulevard des Valendons, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

Mme BOUREAU Simonne Jeanne, demeurant 26 rue Vannerie, 21240 TALANT, née BOTTINI, le 27/12/1922 à VENTEUIL, décédée le 15/01/2026 à MESSIGNY ET VANTOUX, a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 15/06/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

SCP SCHANG ET TARDY NOTAIRES ASSOCIES

L2603285



43 rue Devosge à DIJON

Maître Arielle GAGNEPAIN  
BONNOTTE  
43 rue Devosge  
21000 DIJON

## M. LE MEUR Jean-Yves

## Avis d'envoi en possession

Par testament du 25/03/2025 déposé le 16/06/2026 au rang des minutes de Maître Arielle GAGNEPAIN BONNOTTE, notaire à DIJON (21000) - 43 rue Devosge, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M. LE MEUR Jean-Yves, demeurant 23 rue d'Alembert, 21000 DIJON, né le 31/03/1964 à DIJON, décédé le 15/03/2026 à QUETIGNY, a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 16/06/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis

L2603297



43 rue Devosge à DIJON

## Marie-Noëlle Josette AMET

Par testament olographe du 28 janvier 2026, Madame Marie-Noëlle Josette AMET, en son vivant retraitée, demeurant à GENEVREUILLE (70240), 5, route de la Gare, célibataire décédée à LUXEUIL-LES-BAINS (70300) le 14 mai 2026, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Monsieur Sébastien MIGNERET, notaire à DIJON suivant PV en date du 15 juin 2026 dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de VESOUL.

Les oppositions pourront être formées auprès au siège de la Société par Actions Simplifiée dénommée «JOUFFROY & FILEAS», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargée du règlement de la succession.

Pour Avis L2603302



43 rue Devosge à DIJON

## Mme BLANDIN Dominique

## AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Maître Sébastien MIGNERET  
43 rue Devosge  
21000 DIJON

Par testament du 26/12/2024 déposé le 16/06/2026 au rang des minutes de Maître Sébastien MIGNERET, notaire à DIJON (21000) - 43 rue Devosge, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

Mme BLANDIN Dominique, demeurant 24 Grand Rue, 21360 LA BUSSIERE SUR OUCHE, née le 08/04/1956 à DIJON, décédée le 11/05/2026 à BEAUNE, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 16/06/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

L2603303



43 rue Devosge à DIJON

Maître Sébastien MIGNERET  
43 rue Devosge  
21000 DIJON

## M. DUMONT Mathieu

## Avis d'envoi en possession

Par testament du 24/07/2022 déposé le 17/06/2026 au rang des minutes de Maître Sébastien MIGNERET, notaire à DIJON (21000) - 43 rue Devosge, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M. DUMONT Mathieu, demeurant 37 rue Pierre Maître, 21800 QUETIGNY, né le 26/03/1993 à FONTAINE LES DIJON, décédé le 16/05/2026 à QUETIGNY, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 17/06/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

L2603308



23 rue Jacques Cellerier 21000 DIJON

## VIGNERON née LANZINI Andrée

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

En l'absence d'héritiers réservataires DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 du Code de procédure civile

Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

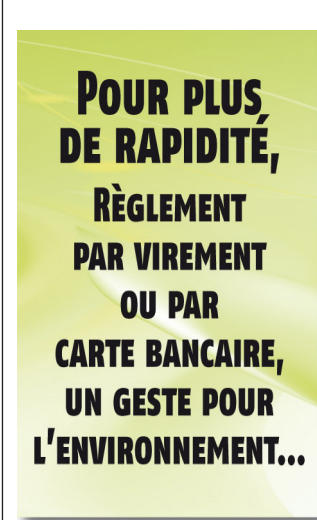
Par testament olographe du 10/06/2016 suivi d'un codicille du 14/06/2016, Madame Andrée Gisèle Anick LANZINI, veuve de Monsieur René VIGNERON en son vivant demeurant à CHENOVE (21300), 14 rue George Sand, décédée à CHENOVE le 16/12/2025, a institué un légataire universel. Un procès-verbal de dépôt dudit testament et de son codicille a été reçu par Maître LAUREAU le 16/06/2026

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître LAUREAU, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

L2603318



## SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY

Notaires associés  
2 rue Bossack - 21000 DIJON

Maître Éloïse SALICHON-COLLOT  
52 boulevard Carnot 21000 DIJON

## M. PROT Jean

## Avis d'envoi en possession

Par testament du 25/09/2017 déposé le 01/06/2026 au rang des minutes de Maître Éloïse SALICHON-COLLOT, notaire à DIJON (21000) - 52 boulevard Carnot, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M. PROT Jean, demeurant 27 avenue Françoise Giroud, 21000 DIJON, né le 07/10/1941 à PARIS, décédé le 09/01/2026 à DIJON, a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 08/06/2026 entre les mains de Maître Stéphanie CHAPUIS, notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack chargé du règlement de la succession. L2603321

## Yonne

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

## SARL SUR LE POUCE

Par ASSP en date à AUXERRE du 12/06/2026, il a été constitué : Forme : SARL. Dénomination : SUR LE POUCE. Siège : 9, rue de la Plaine des Isles - 89000 AUXERRE. Objet : restauration traditionnelle, restauration rapide, sur place ou à emporter, fabrication et vente de plats préparés, vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées, exploitation de toutes licences, y compris de licences de grande restauration, traiteur, organisation de repas, cocktails, buffets, prestations événementielles, portage ou livraison de repas, gîte, exploitation d'un distributeur automatique de plats préparés, vente de produits alimentaires et prestations liées à la restauration. Durée : 99 ans. Capital : 2 000 €. Cogérance : Julien MOLL demeurant 21, rue Charles de Gaulle 89270 MAILLY LA VILLE et Julien LECOFFRE demeurant 10, rue de la Tour d'Auvergne 89000 AUXERRE. Immatriculation : RCS d'AUXERRE. L2603242

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## BAZTO

SARL au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 12 chemin de Dilo  
89320 CERISIERS  
928 352 558 RCS SENS

## TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'AG du 01/06/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 17 rue de Sancey 89100 SENS à compter du 01/06/2026.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de SENS. L2603200

Toutes les annonces légales de votre département sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

## Yonne



**LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

### SAS HUGO BERARDET

SAS au capital de 75 000 euros  
Siège social : 11 rue Eulalie Fion,  
21420 SAVIGNY LES BEAUNE  
100 825 728 RCS SENS

Aux termes des décisions du 11 juin 2026, le Président a décidé de transférer le siège social du 4 rue du Grand Marchais, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 11 rue Eulalie Fion, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> juin 2026.

Le président.

L2603245

### ASD EXPERTISE- COMPTABLE

#### Transfert de siège social

Dénomination : ASD EXPERTISE  
COMPTABLE.  
Forme : SARL.  
Capital social : 5000 euros.  
Siège social : 8 GRANDE RUE,  
89600 SAINT FLORENTIN.  
929847572 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 juin 2026, les associées ont décidé, à compter du 8 juin 2026, de transférer le siège social à 37 avenue du Général Leclerc, 89600 St Florentin.

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.  
L2603252

### A NOTRE COMPTE

#### Transfert de siège social

Dénomination : A NOTRE  
COMPTE.  
Forme : SCI.  
Capital social : 1000 €uros.  
Siège social : 25 Rue D'EN BAS,  
89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE.  
994600401 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 juin 2026, les associées ont décidé de transférer le siège social à 37 avenue du Général Leclerc, 89600 Saint-Florentin.

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.  
L2603251

### JBMF FORMATIONS

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social :  
21, boulevard du 11 novembre  
89000 AUXERRE  
R.C.S. : AUXERRE 888 151 123

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2025, il résulte que :

- CBAUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 893 644 427, domicilié 29 rue Jean-Jacques Henner 68132 ALTKIRCH, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,  
- SADOINE CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 495 339 996, domicilié 1 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2030.

Pour avis  
Le Président

L2603267

### ME SYLVIE LELIEVRE Notaire associée

#### GFA DES MOIRON

Forme : Groupement foncier agricole  
Siège social :  
GUILLON TERRE PLAINE (89420)  
3 grande rue Courterolles  
R.C.S. d'Auxerre n° 931 373 914

#### Avis d'augmentation de capital

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (89), le 17 juin 2026, il a été procédé à l'augmentation de capital social par apport en nature :

- Capital originairement fixé à 159.000 € ;  
- Augmentation d'une valeur de 127.500 € ;  
- Nouveau capital de 286.500 €.  
Les modifications statutaires seront publiées au R.C.S. d'AUXERRE.  
Pour avis : Le Notaire.

L2603309



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE  
DE CHAMPAGNE  
3 rue Jean Mermoz  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

### SC

Société par actions simplifiée  
au capital de 1.087.100 Euros  
Siège social : 14 allée Moret 89290 VENOY  
485 116 800 R.C.S. Auxerre

#### Avis de changement de président

Aux termes de l'assemblée générale en date du 8 juin 2026, il a été décidé de nommer Madame Romane THIBAUT, née le 29 août 1997 à AUXERRE (89), demeurant 27 rue des Jonches à AUXERRE (89000) en qualité de présidente de la société en remplacement de Madame Sophie CICHY, et ce avec effet du 19 mai 2026 et pour une durée illimitée.

### Nomination d'un directeur général

Aux termes d'une décision du président en date du 8 juin 2026, Madame Louane THIBAUT, demeurant à VENOY (89290), 14 allée Moret, a été nommée en qualité de directeur général de la société.  
Pour avis : Le président.

L2603246

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION



Groupe Prieur  
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

### SCI SALAMANDRE

Société civile immobilière  
en liquidation  
au capital de 115.861,25 Euros  
Siège social : 6 place de la Liberté  
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE  
Siège de liquidation :  
6 place de la Liberté  
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE  
409 375 722 R.C.S. Sens

#### Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 30 avril 2026 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry FERRAND, demeurant 2 rue de l'Église - 10160 VULAINES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.  
Pour avis : Le liquidateur.

L2603238

### SCI DE JOSEPH

Société civile immobilière  
au capital de 1 500 euros  
Siège social : 5 rue du Château d'Eau  
89320 VAUDEURS  
R.C.S. SENS 989 822 168

#### Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 mars 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Léa KERAUTRET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis : Le liquidateur

L2603281

### AVIS

### ADMINISTRATIF

### COMMUNE DE TOUCY

#### Avis d'enquête publique relative au projet de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Toucy

Le Maire, par arrêté N° AR2026-06 -179 en date du 8 juin 2026, a prescrit une enquête publique relative au projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement eaux usées et eaux pluviales de la commune de Toucy laquelle se déroulera sur une période de 31 jours du 30 juin 2026 au 30 juillet 2026 inclus.

Le tribunal administratif de Dijon a désigné Madame Catherine Semblat en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Christian Charbonnières en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier papier sera disponible à la Mairie de Toucy aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier.

Le dossier complet sera également disponible sur le site internet de la commune [www.ville-toucy.fr](http://www.ville-toucy.fr). Les observations pourront être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur Mairie de Toucy- Pace de l'hôtel de ville 89310 Toucy, avec la mention «ne pas ouvrir» laquelle les annexera au registre papier.

Ces observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : [ville.toucy@ville-toucy.fr](mailto:ville.toucy@ville-toucy.fr) en précisant en objet Enquête publique zonages.

Afin de répondre aux demandes d'information du public, des permanences seront assurées par la commissaire enquêteur à la Mairie de Toucy les :

Mardi 30 juin 2026 de 9h00 à 12h00  
Mardi 07 juillet de 14h00 à 17h00  
Samеди 25 juillet 2026 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 30 juillet 2026 de 14h00 à 17h00

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurant dans le dossier soumis à l'enquête publique, seront consultables dans les formes précisées ci-dessus.

Des informations relatives au projet pourront être demandées à M. le Maire de Toucy en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet <https://www.ville-toucy.fr>  
L2603178

### ANNONCES LÉGALES

**DERNIER DÉLAI  
POUR VOS PUBLICATIONS :  
JEUDI 16 HEURES**

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

# le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales  
par mail :

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

**Essai.** Le constructeur coréen complète sa riche gamme électrique avec un petit SUV malin proposant une belle habitabilité et une autonomie dépassant 450 km. Un futur best-seller.

# Kia EV2 : qui peut le plus...



La famille EV de Kia est-elle complète avec la commercialisation du SUV EV2 ? Il reste encore quelques chiffres disponibles entre l'EV2 et l'EV9. L'arrivée sur le marché en 2027, d'une EV1 remplaçant la citadine Picanto thermique est un secret de Polichinelle. Mais l'actualité immédiate de Kia, c'est l'EV2, un SUV 100% électrique qui réunit en seulement 4,06 m un ensemble de

qualités capable d'en faire le best seller de la large gamme électrique de la marque coréenne.

Le constructeur résume d'une formule le design de l'EV2 : « *l'alliance des contraires* ». Comme les autres modèles de la famille, l'EV2 se distingue du lot commun par un style détonnant, bouleversant les conventions. Inspiré du concept du même nom, il se distingue par une silhouette épurée et soignée à l'image

des poignées de portes affleurantes, rares sur une voiture de ce segment, tout en intégrant les éléments distinctifs traditionnels des SUV : élargisseurs d'ailes, protections multiples, barres de toit.

Le constructeur a cherché à privilégier l'espace intérieur et à soigner l'accueil sous la forme d'un aménagement minimaliste mais confortable. Malgré des dimensions extérieures réduites, l'EV2 fait le maximum, dégagant une habita-

bilité satisfaisante facilitée par un empattement de 2,56m, tout en préservant un appréciable volume de coffre de 362l. Sans oublier le petit espace sous le capot avant, réservé aux versions haut de gamme, accueillant les câbles de recharge.

La planche de bord est constituée d'une grande dalle numérique (près de 30 pouces), en série sur l'ensemble de la gamme. Elle est scindée en trois écrans aux fonctions diverses, avec en particulier un

système d'info divertissement digne du segment supérieur. Le tout avec des mises à jour à distance gratuites pendant sept ans. Le constructeur a cependant veillé à conserver des commandes physiques à portée de doigt pour aller directement à l'essentiel sans être contraint de passer par les divers menus et sous-menus.

## JUSQU'À 453KM D'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE

Pour mieux coller aux besoins de ses clients, le constructeur propose l'EV2 avec deux puissances de batterie. Ceux qui utilisent majoritairement leur voiture pour des trajets urbains et péri-urbains opteront pour la version standard (42,2 kWh), plus abordable financièrement, assurant une autonomie de l'ordre de 317 km. Ceux ayant besoin d'une polyvalence supérieure privilégieront celle dénommée « autonomie longue » (61 kWh) portant le rayon d'action jusqu'à 453 km. En complément du chargeur de 11 kW de série, Kia propose en option un modèle d'une puissance de 22 kW réduisant les temps de recharge sur des bornes publiques compatibles. Pour passer de 10% à 80%, une demi-heure suffit. Pour faciliter les choses, l'EV2 reçoit un planificateur d'itinéraires, défi-

nissant les parcours optimum et recommandant les arrêts recharges où la technologie « Plus & Charge » simplifie le passage à la borne permettant une recharge automatique sans carte ni application.

Le SUV coréen embarque, en série ou en option, une multitude d'aides à la conduite et d'assistances en tout genre, du freinage automatique d'urgence à la reconnaissance des panneaux routiers en adaptant notamment la vitesse en passant par la détection d'angles morts. Il est également possible de commander les manoeuvres de stationnement à distance en marche avant et arrière sans personne à bord à partir de la clé ou d'un smartphone.

Le dispositif « I-pedal 3.0 » permet de se passer de la pédale de frein pour ralentir jusqu'à l'arrêt en relâchant simplement l'accélérateur. Il est également opérationnel en marche arrière et personnalisable selon les desiderata du conducteur.

Déclinée en quatre niveaux de finition, l'EV2 est assemblée sur le site slovaque de Zilina, ce qui lui permet d'être éligible aux diverses aides fiscales. A partir de 26.670 € avant primes.

Dominique Marée



**Marché.** Le jeune constructeur espagnol ne craint pas de bousculer les us et coutumes automobiles classiques en proposant des nouveautés épicées au style exacerbé. Avec succès.

# Cupra Raval : l'électrique extravertie

En quelques années à peine, Cupra, la marque satellite de Seat née en 2018, a réussi à sortir de l'anonymat et à se faire une place sur un marché automobile encombré. Il est vrai que chaque modèle Cupra se distingue par un design fort ne passant pas inaperçu. Les amateurs de discrétion iront voir ailleurs, mais ceux qui apprécient un style décomplexé apprécient.

L'inédite Raval, le nom d'un quartier de Barcelone, ne fait pas exception. À la voir, bien malin celui qui saurait deviner qu'elle est la cousine catalane de la toute nouvelle ID. Polo avec laquelle elle partage l'essentiel de ses caractéristiques techniques.

Esthétiquement, aucun doute possible, la Raval appartient à la famille Cupra. Quand le constructeur parle de « design radical » à propos de sa dernière-née, on ne peut qu'acquiescer. On retrouve la face avec le nez de requin qui constitue une des signatures du constructeur, les optiques Matrix LED, le logo version king size éclairé, l'impressionnant diffuseur arrière et les jantes en alliage au dessin sophistiqué de 17 à 19 pouces. La palette des couleurs proposées transcende les lignes exacerbées de la Raval, en particulier dans les finitions mates vert ou bronze ou encore avec la teinte irisée baptisée « plasma » évoluant au gré de la lumière. La citadine 100% électrique barcelonaise en met plein la vue.

Cette exubérance ibérique s'exprime de façon contrastée à bord à travers des ambiances différentes selon les quatre niveaux de finition. Si la dominante commune est noire, les variations jouent à la fois sur les habillages, les matériaux, les incrustations et les désormais inévitables et multiples jeux de lumière destinés à créer une ambiance personnalisée. De façon plus prosaïque, on note une double dalle numérique de 10,25 pouces derrière le volant pour les informations de conduite et un écran central de 12,9 pouces rassemblant les



L'inédite Raval 100% électrique soigne son look. (En bas) : Le noir domine à bord, éclairé par des touches de couleur et de multiples possibilités d'éclairage.

systèmes d'info-divertissement. À comparer avec la planche de bord de l'ID. Polo qui, avec les mêmes ingrédients, propose une tout autre interprétation.

## TENDANCE SPORTIVE AFFIRMÉE

Le constat vaut également pour les caractéristiques techniques de la première citadine Cupra 100% électrique. Misant sur le dynamisme et la sportivité, la Raval propose un châssis abaissé de 15mm par rapport à la plate-forme commune à l'ensemble des modèles du Groupe VW et des voies élargies de 10mm : ce n'est pas négligeable. Surtout si on y ajoute le « dynamic chassis control » et ses 15 niveaux de réglages. Sans oublier la fonction « e launch » promettant des démarrages automatiques percutants en mode course auto. Cupra y a ajouté des éclairages et une ambiance sonore coordonnés « transformant chaque démarrage en un moment intense » dit le constructeur. Plus terre à

terre mais important : le volume du coffre de 441l, identique à celui de sa cousine germanique, exceptionnel pour une voiture de seulement 4,05m, constitue un atout pratique appréciable au quotidien.

La version VZ, la plus énervee, y ajoute un différentiel électronique autobloquant, des suspensions rigidifiées (5%), des roues de 19 pouces

et la possibilité de déconnecter l'ESP. Avec, promet Cupra, le « go kart feeling », expression consacrée par Mini pour résumer d'une formule le comportement joueur des modèles de la marque anglo-germanique.

Derrière la face agressive de la Raval, quatre propositions électriques : 85kW (116ch), 99kW (135ch), 155kW (211ch) et 166kW (226ch), cette dernière

réservée à la VZ est exclusive à la marque et renforce son image de citadine « caliente ». Les deux blocs les moins puissants reçoivent des batteries de 37kWh autorisant une autonomie de l'ordre de 300km avec la possibilité de passer de 10% à 80% de marge en 23 minutes sur des bornes rapides. La 221ch pousse jusqu'à 450km d'autonomie grâce à sa batte-

rie de 52kWh rechargeable en 24 minutes (10/80%) partagée avec la VZ qui concède 50km avant de passer par la borne.

La Cupra Raval s'affranchit du tarif plancher de l'ID Polo pour s'offrir à partir de 25.995€. Un petit millier d'euros supplémentaires justifié par des différences d'équipement.

Dominique Marée

**Exit.** La 5<sup>e</sup> génération de la pionnière des motorisations hybrides quitte le marché français, faute d'avoir trouvé assez de clients dans une catégorie archi dominée par les SUV.

## Bye bye Prius

Lorsqu'elle a débarqué sur le marché il y a près de 30 ans, la Toyota Prius, première du nom, était regardée avec un mélange d'intérêt et de circonspection. Jamais encore un constructeur n'avait commercialisé une voiture grand public, combinant moteur thermique et bloc électrique. Depuis la fin du siècle dernier, les hybrides d'abord, puis les versions rechargeables sont entrées dans les mœurs automobiles. Tant est si bien qu'il y a désormais l'embaras du choix et le choix de l'embaras au moment de signer un bon de commande.

C'est sans doute ce qui a contribué à la décision de Toyota de retirer du marché français la cinquième génération de Prius, exclusivement diffusée en version rechargeable en Europe. L'an passé, seulement 410 clients avaient opté pour la berline familiale, un type de carrosserie désormais marginalisé au profit des SUV. Et des SUV hybrides, Toyota en compte plusieurs à son catalogue...

Ce retrait prématuré interroge sur les choix des clients français car la Prius n'a jamais été aussi séduisante et efficace que cette génération née en 2022. Sa silhouette flatteuse qui lui a valu de recevoir le prix mondial du design automobile il y a quelques années est à la fois aérodynamique et séduisante. Elle se démarque de la concurrence avec style. Sa présentation intérieure ne souffre pas de critique majeure, même si l'espace aux places arrière est quelconque. Ses autres points forts : un excellent comportement routier, tranchant avec celui sécurisant mais peu enthousiasmant, des versions pré-



cedentes. Enfin, l'ensemble thermique essence-moteur électrique se distingue par son efficacité, sa douceur à l'usage et sa sobriété. Insuffisant pour maintenir sa disponibilité en France alors qu'elle est toujours distribuée dans les pays voisins.

D.M.



**Silvère Denis.** Directeur délégué de la French Tech Bourgogne Franche-Comté, il a mis l'innovation au cœur de son parcours professionnel. Avec le récent salon Vivatech qui s'est tenu du 17 au 20 juin à Paris, la mission French Tech a une fois de plus montré son rôle au service des entreprises de la tech et de l'innovation.

# French touch de l'innovation



**M**ême s'il a choisi une faculté

de mathématiques et informatique à Dijon après son bac en 2004, Silvère Denis n'avait pas d'idées précises du métier qu'il souhaitait exercer. « Je voulais associer le numérique à autre chose, à cause des horizons qu'il ouvrirait, mais ça ne se faisait pas trop à cette époque. » Ce fils de proviseur de lycée agricole et d'une femme au foyer délaisse rapidement son cursus pour entrer dans la vie active. « Je voulais quelque chose de plus opérationnel. » Après avoir œuvré pour une fédération étudiante, il décide de créer sa propre activité de conseils en numérique. « Je travaillais sur les réseaux sociaux dont c'étaient les débuts, sur les sites e-commerce. J'accompagnais les grands comptes sur leur stratégie. »

En 2011, avec une poignée d'entrepreneurs du numérique, Silvère Denis s'interroge sur la capacité du territoire à retenir ses talents. « Pour se développer, les acteurs locaux de la tech partaient chercher un écosystème à Paris principalement - Une entreprise à la forte croissance comme Weezevent illustre parfaitement ce constat de l'époque, Ndlr. Localement, il n'y avait rien, donc on a voulu créer les outils qui manquaient au territoire. » Les Docks numériques voient alors le jour sous la forme première d'un espace numérique de coworking. Au fil des ans, la structure évolue pour devenir un incubateur de startups ; Silvère Denis en devient le gérant, en parallèle de sa propre entreprise.

## PLACE À LA FRENCH TECH

En 2017, il saisit l'opportunité qui lui est donnée de prendre la direction de BFC Numérique. Le cluster chargé de l'animation, la représentation des acteurs de la tech et de leur accompagnement devient la French Tech Bourgogne Franche-Comté en 2023 en obtenant le label de capitale French Tech. « Cela nous a donné une dynamique et une ambition plus importante, un rayonnement national. » La mission de la French Tech consiste à développer les entreprises de la tech du territoire en s'appuyant sur différents dispositifs de financement, en les aidant à trouver de nouveaux marchés mais aussi en leur donnant de la visibilité. Aujourd'hui, le réseau French Tech compte 550 membres dont environ 450 entreprises innovantes. « L'objectif est que l'entrepreneur ne soit pas seul avec son projet, qu'il ne rate aucune opportunité, qu'il trouve les



Pour Silvère Denis, directeur délégué de la French Tech BFC : « Partout sur le territoire régional, des entreprises innovantes se démarquent et grandissent, notamment grâce à la French Tech. » Crédit : JDP.

bons interlocuteurs, les bonnes solutions adaptées à ses besoins. »

La French Tech réunit aussi bien des porteurs de projets dont l'idée demande à être incubée, que des entreprises ayant déjà connu une hypercroissance, ou encore en phase de développement international comme Matawan en Saône-et-Loire. « Il s'agit de la première génération d'entreprise innovante qui est restée sur le territoire, qui a construit son réseau. La French Tech a toujours été à ses côtés. » Silvère Denis se réjouit toutefois que les choses aient largement évolué depuis ses débuts dans la filière. « Aujourd'hui, nous avons tout ce qu'il faut localement entre les écoles, les formations et demain

« J'apprécie la dimension collective et j'ai le sentiment d'être utile. »

avec des lieux totems comme Technov à Dijon ou le Numérique à Besançon. Nous avons toutefois déjà des lieux comme l'Inkub à Nevers, l'AuxR Green

Lab à Auxerre ou encore le Crunch lab et Numerica à Belfort. » Partout sur le territoire régional, des entreprises innovantes se démarquent et grandissent, notamment grâce à la French Tech. « Mon travail consiste à créer les bonnes connexions pour leur permettre d'aller plus loin, de faire que l'innovation régionale soit plus utile au territoire. »

## OSER LE CHOIX DE L'INNOVATION

Le directeur délégué de la French Tech régionale rappelle que les entreprises de la tech apportent de la valeur mais aussi des emplois et mettent l'innovation au service des acteurs locaux. À condition d'oser l'innovation. « En France, nous avons tendance à aller sur des solutions connues plutôt que d'essayer de nouvelles voies. Toutefois, l'image de notre pays a changé sur la tech. Des projets qui ont vu le jour rendent l'Hexagone plus attractif pour les talents notamment. Nous sommes mieux armés pour les retenir. » Pour Silvère Denis, un travail reste à mener auprès des donneurs d'ordre et des entreprises. Contrairement aux Etats-Unis qui disposent du Small Business

## 1984

Naissance à Vesoul, le 7 décembre.

## 2009

Création de sa boîte de conseils en numérique.

## 2011

Création des Docks numériques.

## 2017

Il rejoint BFC Numérique qui deviendra French Tech BFC, en tant que directeur délégué.

## 2026

Présent sur le salon Vivatech à Paris du 17 au 20 juin.

Act pour obliger les acteurs à se tourner vers des PME, la France n'a aucun levier pour encourager l'innovation.

À nouveau labellisée pour la période 2026 - 2028, la French Tech Bourgogne Franche-Comté continue à agir malgré tout dans cette direction. « Le label ouvre à des financements, nous donne une reconnaissance et donne accès à un important réseau en France et à l'international. Cela renforce notre rôle de facilitateur. »

Un rôle que Silvère Denis a joué sur le salon Vivatech qui s'est déroulé du 17 au 20 juin à Paris et qui a réuni aussi bien des financeurs que des donneurs d'ordre. « Nous avons emmené 16 startups qui ont exposé sur le stand régional mais d'autres étaient présentes sur les stands de leurs partenaires. Cet événement nous a donné l'occasion d'échanger, de tisser des liens mais aussi d'organiser nos propres rendez-vous. » Une action du quotidien qui permet à Silvère Denis de n'avoir aucun regret quant à sa carrière. « J'apprécie la dimension collective et j'ai le sentiment d'être utile. »

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

